

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2015 à 19h

-----  
**ORDRE DU JOUR**

### *Validation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2015*

1. Projet de Pacte de Cohérence Métropolitain .....	5
2. Tarifs municipaux 2016.....	10
3. Indemnités du comptable public .....	13
4. Election des membres des commissions municipales .....	14
5. Modifications du tableau des effectifs .....	15
6. Octroi de prestations d'action sociale et adhésion au contrat cadre prestations d'action sociale mutualisées .....	19
7. Subvention à l'Amicale du Personnel.....	21
8. Décision budgétaire modificative n°2.....	21
9. Sigerly : Certificats d'Economies d'Energie (CEE).....	25
10. Elections des délégués suite au changement de statuts du SIGERLy .....	26
11. Article 1612-1 du code général des collectivités territoriales.....	29
12. ZAC Castellane – Modification duprogramme des Equipements Publics (PEP).....	30
13 . Motion à l'attention de Mme la Députée et à M. le Président de la Métropole de Lyon concernant le mode d'élection des conseillers métropolitains .....	33
14. Liste de décisions prise par le Maire dans le cadre de la délibération relative aux pouvoirs du Maire du 16 avril 2014 .....	36

**Etaient présents :** M. Pierre ABADIE, Mme Brigitte BOUDON, M. Bernard DUPONT, Mme Myriam FONTAINE, M. Raymond DUDA, Mme Martine COULET, M. Damien MONNIER, Mme Dominique GARCIA-GOY, M. Patrick CHARDARD, Mme Rose ROBIN, M. Jean-Michel ROCHE, Mme Rita AGGOUN, Mme Claude CAMILLI, Mme Annie DAMIAN, Mme Geneviève BADACHE, M. Pascal FOSSE, M. Jean-Marie LEMAL, Mme Anne PERRUT, M. Fabien PRADELLE(19h35), M. Gérard DATICHE, Mme Béatrice BLANC

**Etaient absents excusés avec pouvoir :**

M. PENSU a donné pouvoir à M. ABADIE

Mme MARREL a donné pouvoir à M. DUDA

M. BOULLANGER a donné pouvoir à MME FONTAINE

M. LAVEUR a donné pouvoir à MME BADACHE.

M. PRADELLE a donné pouvoir à M. CHARDARD jusqu'à 19h35(pour le 1<sup>er</sup> point)

**Secrétaire de séance :**M. MONNIER.

**M. ABADIE** : Avant de commencer ce Conseil municipal, vous avez dû, plus ou moins, entendre à la radio ou avez dû avoir des informations sur un drame qui s'est produit aujourd'hui sur la commune. La gendarmerie m'avait demandé de ne pas communiquer sur le sujet, mais je vous donne quand même certaines informations, puisque demain nous ferons malheureusement la Une du *Progrès*. FR3 diffuse un reportage ce soir. Ce matin, à 7 heures, j'étais d'astreinte et j'ai été informé par la gendarmerie que le corps d'une femme a été découvert à moitié dénudée au 5 avenue Val de Saône. Il m'ont demandé de leur fournir du matériel, un chapiteau, pour protéger le corps puisqu'il surplombait des immeubles, pour pouvoir faire des investigations nécessaires et pour ne pas avoir à la vue de tout le monde le corps de la personne.

J'ai donc informé mes services qui ont apporté le matériel. Ils m'ont ensuite rappelé pour m'informer du nom de la personne. C'est Madame Mireille THEVENET très connue à Sathonay-Camp, son mari Henri est décédé l'année dernière. Ils habitaient avenue Joseph MOUTH. Pour l'instant, il y a une enquête donc je ne peux pas vous donner plus d'informations, parce que des bruits courent dans Sathonay. On m'a demandé de vous donner le minimum d'informations, une enquête est en court. Le corps a été enlevé vers midi et demi, et l'appartement est actuellement sous la surveillance et le contrôle de la police scientifique qui cherche des éléments.

Donc voilà les informations pour l'instant. *A priori*, j'ai entendu parler de coups de couteau, mais il n'y a pas de plaies sur la personne. On ne connaît pas exactement les causes du décès. Il faudra attendre l'autopsie. Je tenais à vous donner l'information parce que nous habitons un village et comme tout village, nous savons comment sont transmises, les rumeurs. Pour l'instant, malheureusement, le drame est là, c'est notre amie Mireille THEVENET qui est décédée. Voilà toutes les informations que je peux vous donner à l'heure actuelle. Donc vous verrez demain, à la Une du *Progrès* et puis peut-être ce soir sur FR3. Si vous avez l'occasion de regarder, vous aurez des informations qui sont à peu près les mêmes que celles que je vous ai données.

Nous allons faire la mise en place du nouveau conseil municipal puisqu'à la suite de la démission de Gilbert ROUZAIRE en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 de la liste « Sathonay Avenir », c'est madame Béatrice BLANC qui lui succède. Je déclare donc Madame Béatrice BLANC installée au sein du conseil municipal. Je vais lui donner deux minutes la parole, si vous voulez vous présenter, pour nous dire où est-ce que vous habitez, depuis quand êtes-vous sur la commune... je vous donne la parole.

**MME BLANC** : J'habite à Sathonay-Camp depuis 2011, j'habite 22 rue de la République, j'ai trois enfants, les deux plus jeunes ont fait leur scolarité ici, mais ils viennent de rentrer en 6<sup>e</sup> donc je n'ai plus d'enfants ici. Je travaille sur la commune, entre autre.

**M. ABADIE** : Merci et bienvenue.

Nous allons nommer un secrétaire de séance, la dernière fois c'était Bernard DUPONT donc si on suit l'ordre cela sera Raymond DUDA qui sera le secrétaire. Il faut que ça tourne. C'était toi, déjà ? Ah bon, alors c'est Damien MONNIER.

Vous avez reçu un ordre du jour complémentaire, il faudra juste rectifier la date, il faut lire le 16 avril 2014 au lieu de 2015, il y a eu une erreur de frappe, sur la date des délégations du Maire.

Nous avons des absents et des pouvoirs, Paul BOULLANGER a donné pouvoir à Myriam FONTAINE, Dominique PENSU m'a donné son pouvoir, Laurine MARREL a donné pouvoir à Raymond DUDA, Fabien PRADEL a donné pouvoir à Patrick CHARDARD mais risque d'arriver peut-être un peu plus tard, Monsieur LAVEUR a donné pouvoir à Madame BADACHE. Voilà pour l'ensemble des personnes qui sont absentes.

## Communications du Maire

**M. ABADIE** Je vais vous donner lecture d'une lettre que j'ai reçue. Je pense qu'il est intéressant de vous la lire. Elle vient du Maire de la commune de Lubin, Monsieur *Tadeusz Kielan*.

*Monsieur Pierre ABADIE, Maire de la Commune de Sathonay-Camp,*

*Chers mesdames, messieurs,*

*Chers amis,*

*C'est avec une grande douleur que nous avons appris la nouvelle de la tragédie qui avait eu lieu en France. Cette tragédie est un coup donné à tout le monde démocratique.*

*Nous voudrions vous adresser, nos chers amis de la commune jumelée de Sathonay-Camp, toute notre sympathie attristée. Croyez bien qu'en cette période douloureuse, nous sommes très près de vous, et que nous voulons exprimer la désapprobation pour cet acte de barbarie.*

*Cher Monsieur le Maire, nous vous assurons que dans ces moments difficiles, vous pouvez compter toujours sur notre aide si vous en avez besoin. De plus, nous désirons vous déclarer notre solidarité avec la nation française et les habitants de la commune de Sathonay-Camp.*

*Nous adhérons de tout notre cœur aux mots exprimés par notre Président polonais qui, dans sa lettre de condoléances, adressée au Président de la France, François HOLLANDE, a écrit :*

*« Des terroristes ont agressé en plein cœur de la civilisation européenne, ils ont frappé à Paris, la ville qui est le trésor de cette civilisation et que de nombreux polonais apprécient beaucoup. Je suis persuadé que les terroristes ne seront pas capables de briser l'esprit de la nation française. Vive la France. »*

*Veillez agréer, Monsieur le Maire et nos amis français, l'expression de nos respectueuses sympathies. »*

J'ai trouvé cela très gentil de leur part.

Maintenant, nous passons donc directement à l'ordre du jour de notre conseil, avec tout d'abord la validation du dernier procès-verbal du conseil municipal du 25 mars. Je n'ai pas eu d'observations, puisque toute façon on fait les allers-retours maintenant, donc *a priori*, il n'y a pas de souci. Donc je vous propose de l'adopter, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? **Il est donc adopté à l'unanimité.**

Nous avons 13 points à voir, 14 points avec l'ordre du jour complémentaire, donc je vous propose de parler tout d'abord du Projet de Pacte de Cohérence Métropolitain et je donne la parole à Myriam FONTAINE.

## **1. Projet de Pacte de Cohérence Métropolitain**

**MME FONTAINE** : Merci. Effectivement, je vais vous présenter très brièvement ce pacte de cohérence métropolitaine.

La loi MAPTAM, pour ceux qui ne se souviennent plus de la signification de ce sigle, c'est la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles. Par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, a été créée la Métropole de Lyon qui est la seule Métropole à statut particulier en France, puisque c'est une Collectivité territoriale à part entière. Cette loi prévoit la mise en place d'une Conférence métropolitaine, instance de partage et de discussion entre le Président de la Métropole et l'ensemble des Maires des communes. Cette instance n'a aucun pouvoir de décision, le pouvoir de décision appartient essentiellement au conseil métropolitain.

La loi prévoit également que la conférence métropolitaine élabore, dans les six mois qui suivent son installation, un pacte de cohérence métropolitain sur lequel les 59 communes doivent donner un avis. Le but de ce pacte est de proposer une stratégie de délégation de compétences de la Métropole de Lyon aux communes situées sur son territoire. C'est ce qui est prévu dans la loi.

Le projet qui nous a été proposé par la Métropole de Lyon et sur lequel nous devons donner un avis, prévoit des transferts de compétences sous deux formes juridiques : la délégation de compétences, sur les domaines qui sont bien sûr prévus par la loi, mais également le conventionnement, intitulé d'ailleurs pompeusement dans le texte « exercice articulé de compétences », sachant que cet exercice peut s'effectuer de la Métropole vers les communes, des communes vers la Métropole ou entre les communes.

Le projet qui vous est soumis comporte donc 21 propositions. Compte-tenu de la complexité du document qui nous a été soumis, et des enjeux qui suivront, pour l'avenir de notre commune, nous avons souhaité prendre le temps de l'étudier, en groupe de travail dont la composition a été effectuée sur la base du volontariat, réunissant les différentes compositions politiques de notre assemblée. Ce même groupe de travail, d'ailleurs,

éventuellement enrichi d'autres personnes s'il y en a qui le souhaitent, sera reconduit lorsqu'il faudra travailler sur le choix que l'on devra faire entre ces 21 propositions.

La première lecture, et je pense que vous en avez tous été témoins, fut très fastidieuse. Les membres du groupe de travail s'en souviennent encore. Beaucoup de « blablas » qui n'apportent rien au fond du document attendu, des redondances, et surtout, un manque de transparence sur la place des élus. Nous avons donc jugé que pour une meilleure compréhension de tous, il fallait en simplifier la rédaction et de le limiter aux enjeux essentiels, qui sont notamment : la réaffirmation de la place prépondérante des élus qui, je le rappelle, sont investis d'un mandat électoral, la territorialisation de l'organisation métropolitaine pour garantir une gestion de proximité des politiques publiques et un accès équitable des citoyens aux services métropolitains. Enfin, dans cette nouvelle organisation, qui reposera de fait sur une coopération communale infra métropolitaine, il fallait qu'il n'y ait pas de tutelle d'une commune sur une autre ou d'une collectivité sur une autre.

De ces séances de travail, il en a résulté un projet de pacte qui vous a été soumis mais qui a été « revisité », afin que les principes que je viens d'évoquer devant vous soient respectés. Je ne vous ferai pas la lecture du document, vous l'avez certainement étudié de très près ce week-end, peut-être même avant d'ailleurs, simplement, je préciserai que :

**1-** Globalement, on ne remet pas en cause le fond du document, mais c'est surtout sur la forme que nous avons travaillé afin de lui donner une meilleure lisibilité. La Métropole doit être, pour nous, une opportunité pour bénéficier de moyens en logistiques, en expertises...absolument nécessaires à notre développement mais que nous n'avons pas les moyens de nous payer. En revanche, nous tenons à réaffirmer notre indépendance, notre autonomie sur le champ de nos compétences.

**2-** On ne nous demande qu'un avis et ce pacte est établi pour la durée du mandat. En 2020, lors du renouvellement du conseil métropolitain, un nouveau pacte sera proposé par la conférence métropolitaine. Toutefois, il faut savoir que sur les 21 propositions de transfert de compétences, contenues dans ce projet, certaines peuvent s'accompagner de transferts de personnels, et ce n'est pas neutre. Nous devons veiller aux conséquences financières que cela engendrera pour la commune et surtout, il ne faudra pas négliger l'aspect humain des décisions que nous prendrons. Notre plus gros travail est donc à venir. Il s'agira des choix de transferts de compétences que nous serons amenés à proposer.

La Métropole de Lyon ne nous donne que 3 mois pour nous prononcer sur ces choix. Nous, nous avons souhaité qu'elle nous donne 1 mois de plus. Effectivement, on considère que ce ne sera pas du luxe dans la mesure où il faudra étudier chacune des propositions, demander certainement l'expertise ou l'accompagnement des services de la Métropole. Je crains que si les 59 communes – en fait ce ne sera certainement pas les 59 communes car les villes de Lyon ou de Villeurbanne ont certainement les moyens de faire leur propre expertise – si les 57 autres communes, ont besoin des services de la Métropole pour les aider dans nos choix, cela risque d'être particulièrement long. Et à mon avis, je

reste convaincue que 3 mois c'est un petit peu juste pour que les services de la Métropole puissent être à la disposition de l'ensemble des communes.

Donc pour conclure, vous êtes invités à donner un avis favorable sur le pacte de cohérence métropolitaine, mais sur une version « amendée ». Avez-vous des questions ? Comme je le rappelle, c'est un document sur lequel on ne donne qu'un simple avis, et c'est un document qui est, en fait, un document-cadre. Le travail le plus important est à venir lorsqu'il faudra choisir parmi ces 21 propositions. Cela fera l'objet d'une nouvelle délibération. Nous devons alors de nouveau, travailler ensemble.

Je vous remercie.

**M. LEMAL** : Je voulais dire un tout petit mot, d'abord, un tout petit étonnement. Le groupe de travail avait désigné Madame FONTAINE comme secrétaire de ce groupe de travail, elle a réalisé une remarquable performance de bénédictins si j'ose dire. Néanmoins, le groupe de travail avait désigné à l'unanimité Damien MONNIER comme rapporteur. Donc je suis un peu étonné, mais sa présentation était très bien et très bonne. Je voulais d'abord vous remercier d'avoir, pour la première fois, accepté ce mode de fonctionnement, avec la participation de toutes les composantes de notre assemblée.

Une toute petite remarque sur la rédaction du mémoire, il y a une expression que je comprends mal. « Le conseil municipal doit adopter », c'est ce que vous venez de dire Madame FONTAINE, « le texte amendé par le groupe de travail qu'elle a désigné ». Alors pourquoi cette rédaction alambiquée où l'on ne sait plus très bien ce qui est adopté puisque vous écrivez « on demande au conseil municipal de donner un avis favorable à ce projet de pacte sous réserve d'amendements ». Donc le conseil municipal vote un projet amendé et non pas les amendements. C'est juste cette petite remarque sur l'expression, et on en avait parlé d'ailleurs.

Donc je voulais souligner, pour finir, et c'est un aspect positif, que toutes les sensibilités de cette assemblée ont travaillé loyalement et efficacement sous la direction de notre premier adjoint. C'est la première fois que nous travaillons de la sorte. Je pense que c'est une vraie victoire pour Sathonay et les sathonards, De plus il semble que les trois villes du plateau nord, Rillieux, Caluire et nous, avons élaboré un texte extrêmement proche et cohérent. Une harmonie de pensée de cette nouvelle conférence territoriale des maires est en train d'émerger. Merci.

**M. ABADIE** : Pas d'autres interventions ? Donc je vais compléter, par rapport à ce qu'a dit Myriam. D'abord, Bernard vous l'a dit, et je l'avais noté, bien sûr, de remercier l'ensemble du groupe qui a travaillé sur ce dossier, ce qui n'est pas évident. En effet, ce pacte de cohérence a été vu par l'ensemble des 59 communes, a été étudié par de nombreuses communes en interne. Il y a eu énormément de réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la conférence des maires. Je rappelle qu'il a été adopté en Conférence Métropolitaine. Une présentation en Conférence Territoriale des Maires, comme vous l'avez rappelé, qui concerne nos trois communes a été faite. Nous avons travaillé dans une sérénité complète, en confiance, en transparence avec les trois maires et il en découlait, comme vous l'avez dit, un texte à peu près identique dans ses modalités. Ça, c'est le premier travail.

D'ailleurs, d'après ce que l'on sait, *a priori*, l'ensemble des maires ont adopté ce pacte de cohérence avec des amendements plus ou moins différents. Alors on ne va pas jouer sur les points, les virgules, les mots que l'on aurait dû utiliser. Je crois que ce n'est pas là l'essentiel. Je crois que dans le texte, il y avait précisé la date limite de retour est fixée au 19 décembre. Vous avez demandé un mois supplémentaire donc je sais déjà que ça ira jusqu'à fin mars, sans problème. Je crois que le travail, et Myriam l'a rappelé, c'est surtout ces fameuses 21 propositions parmi lesquelles il nous faudra faire émerger des propositions d'études. Alors bien sûr, ce ne sera pas sur la totalité des vingt et une propositions. D'ailleurs il y en a qui ne nous concernent pas. Quand on parle de la « vie étudiante » par exemple on est très très peu impacté. Donc ce n'est pas un sujet sur lequel il faut insister. Je crois qu'il faut trouver, et la difficulté va être là, quelles propositions nous devons mettre en priorité. Ensuite bien sûr on a les fameux trois mois, dont on parlait, simplement pour dire que l'on souhaite qu'un travail soit fait en commun. Cela veut dire que dans les trois mois on n'aura pas toutes les réponses, les diagnostics et autres il ne faut pas rêver. Il y a un travail et je rappelle qu'il y a 59 communes sur l'ensemble de la Métropole. Bien sûr, il faudra un certain temps aux services pour décanter et nous sortir des diagnostics. Je rappelle que c'est un travail qui va être fait entre les services et la commune. Donc en fonction de certaines communes qui ont des moyens plus importants que les nôtres, cela ira plus vite. Mais nous, nous avons besoin d'un support important, technique, juridique et humain pour nous aider pour savoir quelles sont les propositions dans lesquelles nous pourrions aller.

Une fois que l'on a choisi les propositions, sur lesquelles on veut travailler, cela ne nous engage pas à poursuivre après. C'est-à-dire que si on se rend compte qu'une proposition, à l'arrivée, après diagnostic, n'apporte rien à la commune, on n'ira pas plus loin. Ce n'est pas la peine. Par contre, si elles sont intéressantes, il faut continuer à travailler dessus. A ce moment-là, il y aura une convention qui nous liera et qui permettra de définir les modalités de ce fonctionnement.

La seule difficulté, c'est qu'il faut avant trois mois, faire un choix parmi les 21 propositions, décider sur lesquelles nous souhaitons travailler. D'ailleurs, je vais prendre un exemple concret : Nous décidons d'en prendre cinq. On travaille dessus. Puis au cours des travaux sur les propositions faites par les autres communes – puisqu'on en fait, il y aura une mise en commun des travaux au niveau de la conférence territoriale des maires – on se rend compte qu'il y a une proposition que l'on n'avait pas étudiée et qui est intéressante, on serait coincé parce qu'on ne l'aura pas retenue dans nos propositions. Mais par contre, rien n'empêche d'utiliser le « process » s'il a été étudié ailleurs et qu'il convient, même si on ne peut pas le modifier.

Pour le plateau nord, les trois maires, nous avons convenu de se rencontrer régulièrement, pour faire un point sur ce pacte de cohérence, et ensuite de trouver peut-être des points communs qui pourraient s'appliquer sur l'ensemble de ce plateau. Je crois que ça c'est intéressant puisque l'on va travailler en bassin de vie et non plus en territoire communal. Alors bien entendu, il faut savoir que nous sommes le « petit poucet » à l'intérieur de cette conférence territoriale des maires, la ville de Sathonay comptant aujourd'hui 6 000



habitants, Caluire et Rillieux étant des villes de plus de 30 000 habitants. Mais il n'empêche que l'on a certainement des points communs à travailler ensemble.

Le groupe de travail qui a été mis en place, bien entendu, va perdurer et continuer. Bien sûr, il peut être modifié si certaines personnes veulent s'y intéresser. Je sais que Madame BADACHE avait regretté de ne pas avoir pu être dans la première partie, bien entendu, vous pourrez intégrer ce groupe de travail. Je pense aussi à Madame BLANC, puisqu'elle arrive. Si elle le souhaite elle pourra aussi intégrer le groupe. Il n'y a pas de souci de ce côté-là, on pourra tous travailler ensemble, y compris pour ceux qui sont de notre groupe. Cette invitation s'adresse à tout le monde.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à ça.

**M. DUPONT** : Je souhaiterais apporter un petit complément. Pour compléter les propos de Pierre ABADIE, ce groupe de travail va être activé pour étudier les 21 propositions, mais je souhaiterais qu'en amont, nos commissions thématiques soient saisies des 21 propositions, puisque les 5 premières visent le social, les suivantes – je les cite un peu dans le désordre – visent la culture, et d'autres le sport. Donc nos commissions thématiques ne doivent pas être laissées à l'écart de l'étude de ces 21 propositions. Le groupe de travail s'en saisira après ou l'on peut faire des allers retours avec les commissions voire même auditionner les présidents de commission. Le travail des groupes constitués peut s'enrichir de celui des commissions thématiques. C'est le premier point.

Le second point, j'espère que dans le texte on a corrigé le compte rendu annuel de l'évaluation biennale. C'est fait ? D'accord. C'est assez surprenant qu'une coquille comme celle-ci passe toutes les couches de ceux qui l'ont rédigée. Mon inquiétude va bien au-delà, je dis simplement qu'il y a un paragraphe qui est très bien écrit, c'est le 1-2 « l'association des communes », « les communes doivent être pleinement associées », j'espère que ce n'est pas du vent puisque nous avons complété ce paragraphe, le texte initial ne prévoyait que les schémas métropolitains et la définition du politique sans précision. Nous avons amendé et ajouté la définition des politiques de solidarité financières. Je ne peux que regretter cela car cela a été dit lors de la conférence des maires. A aucun moment, on ne parle de lien financier entre la Métropole et les communes, alors que la Métropole a intégré les compétences du Conseil général qui avait des liens financiers assez forts avec les communes. La Métropole a intégré les compétences du Grand Lyon qui avait aussi des liens financiers avec les communes, ne serait-ce qu'une dotation de solidarité, importante pour nous puisqu'elle représente 230 000 euros aujourd'hui. J'espère qu'elle sera reconduite avec les mêmes critères voire même amplifiée. Je tenais aussi à préciser que d'autres politiques qui sont de compétences métropolitaines, doivent être menées en lien très fort avec les communes, notamment le PLU et le PLH qui en contraction s'appellent le PLU-H. Nous verrons à l'usage et très rapidement si le contenu de ce paragraphe est mis en œuvre tel qu'on le souhaite.

**M. ABADIE** : Merci, d'abord pour le travail qui a été fait, ensuite pour les commentaires que vous venez de faire. Je vous propose donc d'adopter ce pacte de cohérence métropolitain, amendé, on est bien clair, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur

les propos que vous avez tenus les uns et les autres. Je vous propose de voter, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? N'oubliez pas les pouvoirs, pour ceux qui en ont. **Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.**

## **2. Tarifs municipaux 2016**

**M. ABADIE** : Bernard, à toi la parole puisque l'on va parler des tarifs municipaux.

**M. DUPONT** : Vous avez un exposé qui propose une revalorisation de 5%, de l'ensemble des tarifs hors tarifs des spectacles, des droits de place et des redevances pour terrasse qui resteront inchangés. En commissions, certains ont trouvé la hausse des redevances pour occupation de logements, importante sachant que ce ne sont pas des baux classiques. Cette hausse est motivée par un effort que l'on demande aux résidents pour que les loyers dont la ville est bénéficiaire, se rapprochent du tarif des logements sociaux, observés sur la commune. Je ne l'ai pas dit en commission mais j'ai rencontré diverses personnes qui ont reçu leur taxe d'habitation et qui m'ont montré aussi les loyers qu'elles payaient dans le logement social, que ce soit le logement social ancien ou le logement social nouveau. Ces personnes retraitées avaient d'ailleurs de très faibles revenus, leur loyer était entre 800 et 1000 euros par mois, 1400 pour un couple. On m'avait fait la remarque des tarifs élevés des logements sociaux, c'est une réalité. Les logements sociaux sont parfois élevés pour certaines familles. J'avais fait le rapprochement de nos logements communaux parce qu'on m'avait interrogé là-dessus. Je me suis interrogé sur le fait de maintenir à leur niveau, le loyer de ces logements communaux ou de leur donner un « petit coup de pouce » pour les ramener à un niveau proche des logements sociaux de la Commune, anticipant ainsi, ce que nous devons faire en 2016 : une hausse des impôts. A un moment donné, c'est vrai que ce patrimoine communal ne doit pas être à la charge du contribuable, il fait aussi l'objet de travaux d'entretien, et on doit aussi veiller à un service à nos locataires. Donc je maintiens cette position d'augmenter aussi la redevance de nos logements de 5% en précisant que si les locataires se trouvent en difficulté, ils ont accès à l'aide personnalisée au logement comme tout locataire du parc public ou privé.

Pour le reste, je ne vais pas passer en détail tous les tarifs parce qu'on les a vu en commission, simplement, je préciserai que l'ensemble des redevances des services communaux est de l'ordre de 300 000 euros par an, donc 5%, c'est 15 000 euros, pratiquement 1,5% du produit de la taxe d'habitation. Donc ce que l'on ne va pas chercher chez l'utilisateur, il faudrait aussi aller le chercher en hausse supplémentaire de la contribution fiscale.

Je suis ouvert à vos questions ou à vos interventions.

**MME PERRUT** : Je l'ai déjà dit en commission, nous regrettons cette hausse, que l'on trouve très forte. Il y a une réglementation sur la hausse des loyers, ici, on n'est pas tenu de la suivre, mais ce serait quand même dommage que la mairie ne puisse pas avoir un comportement aussi vertueux que les propriétaires privés qui sont eux obligés de respecter la hausse du coût de la construction qui est aux alentours de zéro ces dernières années. La

législation sur les loyers prévoit aussi d'augmenter les loyers plutôt lors de l'arrivée de nouveaux habitants, et c'est peut-être cette solution qui devrait être privilégiée.

**M. ABADIE** : Je vais essayer de vous répondre. D'abord, comme vous l'avez dit, ce ne sont pas des loyers qui obéissent aux lois des loyers puisque ce sont des baux précaires. C'est le premier point. Ensuite, je rappelle nous n'étions pas à des plafonds importants puisque la loi DUFLOT a prévu que lorsque les propriétaires ont des plafonds importants, de limiter le plafond des loyers. Donc on n'est pas dans cette catégorie-là.

Je pense que premièrement ces logements sont offerts à notre personnel, nous ne sommes pas des bailleurs, ni d'un côté ni de l'autre, ce n'est pas notre rôle. Il se trouve que ces logements étaient autrefois affectés à l'enseignement et aujourd'hui, ils ne sont plus utilisés par les enseignants du fait de leur statut de professeur des écoles. Aujourd'hui, nous rendons service à notre personnel. Bien sûr, s'ils estiment que ces loyers sont élevés, rien ne les oblige à les prendre. Je pense que s'ils les acceptent, c'est parce qu'ils y trouvent un avantage, un avantage de proximité, un avantage sur les charges parce qu'il n'y en a pas. Ils ont un appartement sécurisé qui se trouve dans une enceinte qui est fermée, ils ont la possibilité d'avoir du stationnement gratuit.

Si on avait pu éviter d'augmenter les loyers, on l'aurait fait, on le comprend bien. D'ailleurs je rappelle qu'à une époque, nous n'augmentions pas du tout ces loyers et qu'il avait fallu faire un rattrapage sur une période assez courte. Donc c'est toujours la difficulté de rendre service.

Je prends un autre exemple, pour les places de marché, jusqu'à aujourd'hui, elles étaient très peu augmentées parce qu'en effet, il faut favoriser les marchés forains parce qu'ils ont des difficultés. Mais à un moment donné, il faut aussi rétablir le prix réel des choses. Voilà ce que je pouvais dire par rapport à cela, mais j'entends bien votre message.

**M. DUPONT** : Je voudrais compléter ce qu'a dit notre collègue Anne PERRUT, je l'entends aussi, et effectivement l'indice de révision des loyers, l'IRL, aujourd'hui ne bouge pas. Il est à 0% sur l'année filante, mais il s'applique sur des loyers qui sont supérieurs à 10 euros le mètre carré. Nous, nous sommes dans des logements communaux à 6,50 euros le mètre carré en moyenne, avec en plus une cave et un parking. Donc c'est vrai que les loyers aujourd'hui n'évoluent pas, l'indice de référence n'a pas bougé sur un an, c'est clair, mais il s'applique à des loyers bien supérieurs.

**M. LEMAL** : J'ai également quelques difficultés à vous suivre, dans cette augmentation des taxes aujourd'hui, ni dans l'augmentation des impôts locaux que vous annoncez dès maintenant dans votre mémo. Il vous faudra beaucoup d'explications et de persuasions pour convaincre les sathonards qu'ils doivent payer plus en 2016. Alors, si je pouvais vous suggérer une chose, là, le gain est de l'ordre de 15 000 euros, il me semble qu'une réduction de 10 ou 15% des indemnités d'élus représenterait à peu près la même somme, en commençant par celles du Maire qui a bien d'autres sources de revenus. Merci.

**M. ABADIE** : J'entends bien, c'est la réflexion classique de l'opposition. Je vais vous dire simplement. Pour mon mandat au SIGERLy, je touche plus qu'ici. Mais à partir de l'année prochaine, je toucherai zéro puisque nous sommes passés syndicat mixte ouvert, tout en continuant à faire le même travail. Pas d'autres questions ?

**MME PERRUT** : On vous avait demandé un petit bilan des redevances pour les commerçants, que l'on avait votées l'année dernière. En septembre, vous nous avez dit qu'il était encore un peu tôt, ce que je conçois très bien, alors je voulais profiter du vote de ces tarifs municipaux pour vous redemander ce bilan.

**M. ABADIE** : Je vais vous répondre. En effet, nous avons voté une taxe sur les terrasses en général. Pour l'instant nous l'avons appliquée que pour les promoteurs puisque lorsqu'ils demandent l'occupation du domaine public, nous avons les surfaces et nous leur appliquons le tarif qui a été voté. Pour les commerçants, nous avons demandé à nos services de rencontrer les différents commerçants concernés pour prendre les dimensions des surfaces utilisées. C'est ce qu'ils ont fait récemment. D'ailleurs, à partir de là, certains commerçants se sont étonnés et nous ont demandé rendez-vous. Nous les avons reçus avec Bernard DUPONT la semaine dernière. Nous leur avons expliqué qu'à un moment donné, c'est un service qui ne peut pas rester gratuit, ne serait-ce que, d'abord par la loi, et ensuite par l'équité que nous devons respecter. Tout à l'heure je vous ai parlé des forains, il n'y a pas de raison qu'un forain qui vient sur la place de marché paye une redevance pour son emplacement et qu'une autre personne qui occupe le domaine public ne paye pas de redevance. Donc nous avons convenu avec eux que nous signerions une convention d'occupation du domaine public. Ensuite, les surfaces qui nous ont été données seront validées avec les commerçants. A partir du 1<sup>er</sup> janvier, nous avons convenu que nous appliquerions les tarifs votés en conseil municipal. Voilà pour répondre à votre question.

**MME PERRUT** : Il me semblait que l'on avait voté cette taxe pour l'année 2015.

**M. ABADIE** : Oui mais vous savez, c'est comme pour les lois, elles sont votées et les modalités d'application ne sont fixées qu'après. Donc il faut prendre le temps de rédiger les conventions d'usage, fixer les mètres carrés utilisés. Ils recevront la facture à l'issue de la mise en place des procédures. Il faut faire les choses en règle.

**MME PERRUT** : Ils recevront la facture fin 2016, c'est ça ? Fin 2015 ? D'accord, entendu.

**M. ABADIE** : Pour 2016.

**MME PERRUT** : Fin 2015, pour 2016. D'accord.

**M. ABADIE** : D'autres questions ? Donc on vous propose de voter l'ensemble des tarifs. On les vote tous ensembles, vous êtes d'accord ? On vote le tableau ?

Ceux qui sont contre ? **5**(M. FOSSE, Mme BADACHE, M. LAVEUR, Mme PERRUT, Mme BLANC).

Ceux qui s'abstiennent ? **2**(MME DAMIAN, M. LEMAL)

Ceux qui sont pour ? **18**(M. ABADIE, Mme BOUDON, M. DUPONT, Mme FONTAINE, M. DUDA, Mme COULET, M. MONNIER, Mme GARCIA-GOY, M.CHARDARD, Mme ROBIN, M. ROCHE, Mme AGGOUN, Mme CAMILLI, Mme Anne PERRUT, M. Fabien PRADELLE, M. Gérard DATICHE, M. PENSU, M. BOULLANGER).

**Les tarifs sont donc adoptés.**

### **3. Indemnités du comptable public**

**M. ABADIE** : Ensuite, et c'est traditionnel, c'est la fameuse indemnité du comptable public. Je rappelle que depuis l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor, le conseil municipal doit se prononcer sur cette indemnité allouée à Madame Béatrice GENAY, qui est notre Trésorière principale du Trésor Public et qui a pris ses fonctions le 10 mai 2011.

Sur le calcul de l'indemnité, je ne reviendrai pas dessus, vous avez eu le tableau et même le détail du tableau. Compte-tenu du partenariat entre le Trésor Public et les services de la Ville, notamment avec notre directeur des services et avec Gaëlle notre responsable de la gestion financière, il est proposé de maintenir l'indemnité de Madame le Trésorier principal de Rillieux-la-Pape au même montant que celui de 2015, pour lequel nous avons adopté le taux de 73%.

**M. DUPONT** : Non, on l'a fait à 75% l'année dernière mais comme l'assiette de calcul est plus élevée, on abaisse le taux .....

**M. ABADIE** : Oui, pour maintenir le montant en valeur absolue de l'indemnité, au même montant que l'année 2015....l'année dernière cela correspondait à un taux de 75%, aujourd'hui, cela correspond à un taux de 73%. Donc il vous est proposé au titre de la qualité des services de la Trésorerie et malgré la baisse des dotations dont on a parlé et dont on parlera malheureusement encore, il vous est proposé de maintenir les indemnités au même montant que l'année dernière.

**M. LEMAL** : Alors je n'ai naturellement aucune hostilité à l'égard des fonctionnaires du Trésor et encore moins à l'égard de cette dame, mais ne faudrait-il pas là aussi, commencer à les faire participer au grand serrage de ceinture de ces temps de vache maigre. Alors, réduisez de 10% cette indemnité et je vote pour.

**M. DUPONT** : Traditionnellement, je m'abstiens parce que je souhaite que cette personne soit payée par son employeur l'Etat et qu'il lui donne ces 750 euros puisque c'est son employeur. Donc je m'abstiendrai et j'explique toujours mon abstention sur ce type de délibération.

**MME BOUDON** : Moi de même.

**M. ABADIE** : Alors, je suis entièrement d'accord avec vous sur ce principe, après chacun votera, on a le même débat chaque année. Je sais que c'est toujours compliqué mais quelque fois il est intéressant d'avoir un trésorier payeur qui est à l'écoute de la commune. Ce n'est pas le cas tout le temps, et là je rejoins Bernard. Même lorsqu'on leur verse des indemnités, qui ne sont pas de cet ordre-là mais bien plus importantes dans certaines collectivités, il n'y a pas le service rendu que l'on devrait avoir, même si ce service rendu, comme on vient de le dire, est dû.

Je vous propose de passer au vote,

Qui est contre ? **3** (Dominique GARCIA-GOY, Annie DAMIAN, Jean-Marie LEMAL).

Qui s'abstient ? **12** (Bernard DUPONT, Brigitte BOUDON, Myriam FONTAINE, Damien MONNIER, Jean-Michel ROCHE, Claude CAMILLI, Gérard DATICHE, Pascal FOSSE, Mme BADACHE, M. LAVEUR, Anne PERRUT, Béatrice BLANC).

Qui est pour ? **10** (Pierre ABADIE, Raymond DUDA, Martine COULET, Patrick CHARDARD, Rose ROBIN, Rita AGGOUN, Paul BOULLANGER, Laurine MARREL., Fabien PRADELLE, Dominique PENSU).

#### **4. Election des membres des commissions municipales**

**M. ABADIE** : Nous passons au dossier suivant qui est l'élection des membres des commissions municipales. Je rappelle que suite à la démission et la nomination d'un nouveau conseiller municipal de la liste Sathonay-àvenir, il est proposé à la liste Sathonay-àvenir de nommer un nouveau membre pour la commission « Vie Sportive et Conseil Municipal des Jeunes » car je rappelle que Gilbert ROUZAIRE en faisait partie. D'ailleurs c'était la seule commission dont il faisait partie. Est-ce que vous avez pu réfléchir ? Profitez-en, si vous souhaitez d'autres modifications ?

**MME BADACHE** : Pour l'heure, non, simplement, c'est Béatrice BLANC qui prendra la relève, même si ses compétences en matière sportive sont importantes, elle en a encore de plus grandes en matière d'architecture et d'immobilier. C'était une petite parenthèse pour sa modestie naturelle, car elle a évité, tout à l'heure quand elle s'est présentée, de montrer un petit peu ses compétences.

**M. ABADIE** : Je vous propose donc de nommer Béatrice BLANC au poste de la commission Vie sportive et Conseil Municipal des Jeunes. Mais je ne doute pas qu'elle

s'impliquera dans d'autres secteurs. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Vous êtes donc désignée comme membre de cette commission à l'unanimité.**

## 5. Modifications du tableau des effectifs

**M. ABADIE** : Nous allons passer au dossier suivant qui est la modification du tableau des effectifs. Je ne vais pas tout vous lire, je vous rappelle simplement que lors de plusieurs réunions, nous avons abordé la question des effectifs de personnels que ce soit pour la commune ou pour le CCAS. Il avait été demandé, pour une meilleure transparence et une meilleure lecture, que nous fassions un toilettage des tableaux des effectifs. C'est ce que l'on vous propose aujourd'hui avec deux formes de modification : la suppression des postes qui étaient créés mais qui n'étaient pas pourvus et qui ne seront pas pourvus à court terme, on vous propose donc de les supprimer. Je les citerai et si vous le voulez, pour certains nous pouvons revenir dessus. Et puis nous avons ensuite des créations d'emplois qui correspondent à des nominations de personnels ou à des besoins que nous avons.

C'est simplement un toilettage, nous avons fait la même chose la dernière fois au CCAS sur une plus petite échelle. Je rappelle que ces modifications sont effectuées par filières.

Nous avons :

### Filière Administrative

Catégorie	Grade	Temps de travail	Date d'effet
A	1 poste d'Attaché	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016
B	1 poste de Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016
C	1 poste d'Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016
C	1 poste d'Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016

### Filière Animation

Catégorie	Grade	Temps de travail	Date d'effet
B	1 poste d'Animateur	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016

### Filière Culturelle

Catégorie	Grade	Temps de travail	Date d'effet
C	1 poste d'Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016

C	1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016
---	----------------------------------------------------------------------	---------------	---------------------------------

### Filière Médico-sociale

Catégorie	Grade	Temps de travail	Date d'effet
A	1 poste de Puéricultrice	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016

### Filière Sécurité

Catégorie	Grade	Temps de travail	Date d'effet
C	1 poste de Garde Champêtre	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016

### Filière sportive

Catégorie	Grade	Temps de travail	Date d'effet
B	1 poste d'Educateur des APS 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016
B	1 poste d'Educateur des APS principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016

### Filière technique

Catégorie	Grade	Temps de travail	Date d'effet
B	2 postes de Technicien	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016
B	1 poste de Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016
C	2 postes d'Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016

En créations d'emplois, dans le cadre de la procédure de promotion interne, il est proposé la création du poste suivant :

Catégorie	Grade	Temps de travail	Date d'effet
B	1 poste de Rédacteur	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2016



Catégorie	Grade	Temps de travail	Date d'effet
C	1 poste d'Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet 18.92/35 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup> janvier 2016

Est-ce que vous avez des questions par rapport à cela ?

**MME PERRUT** : J'ai une petite question, je n'ai pas vu beaucoup d'historique sur ce tableau donc j'essaye de suivre. Je me souviens qu'en septembre dernier, on avait voté la modification de ce tableau en y ajoutant un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à 70%, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015. Je ne le retrouve pas dans le tableau dans les emplois à temps non complet ?

**M. ABADIE** : Il est dans le tableau général, pas dans le tableau que je viens de présenter.

**MME PERRUT** : Ce poste, je vous le rappelle, avait été inscrit pour le 1<sup>er</sup> septembre et il était prévu pour l'embauche d'un agent ASVP qui devait se faire ce trimestre-ci. Je voulais savoir en même temps où on en est dans cette embauche puisqu'on en avait parlé en juin et que visiblement, le recrutement était quasiment fait. Là, on est en décembre.

**M. ABADIE** : Le recrutement n'est pas fait. On a demandé la création de ce poste, on a rappelé que ce poste servira pour un ASVP, vous avez raison là-dessus, il n'y a pas de souci. Lors de la commission, on vous a parlé des travaux et notamment de la mise en place de la zone bleue qui devrait intervenir normalement après la réalisation de la place du marché. Le recrutement est bien en cours, l'appel d'offres a été lancé, le recrutement va se faire avec une mise en application lorsque les travaux de la place seront terminés, ce qui devraient être réalisés logiquement dans le premier trimestre.

**M. DUPONT** : Ce poste y est, mais il a glissé de la filière administrative à la filière technique. Dans votre tableau, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe en filière administrative en emploi permanent et à temps non complet est à zéro et dans la filière technique il y a adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, qui est le grade similaire dans la filière technique, à temps non complet, il y a un poste. Donc il y a une erreur matérielle dans le tableau, celui qui a été voté est dans la filière administrative et pas dans la filière technique.

**MME PERRUT** : C'est bien dans la filière administrative qu'il devrait être. C'est un emploi administratif en fait.

**M. ABADIE** : Et c'est dans ce cadre-là qu'il sera recruté, avec normalement une mise en application au cours de l'année qui arrive. Ce n'est pas un retard, on vous l'a expliqué la dernière fois, c'est simplement que la place devait être réalisée et donc il fallait voter avant les principes de modification du programme des équipements publics de la ZAC. Donc il aurait été inconvenable de faire les travaux avant que vous ayez voté ces

modifications. C'est pour ça que nous avons reçu et informé l'ensemble des commerçants et des riverains que la place serait réalisée après le vote de ce soir. On va en parler toute à l'heure, c'est l'un des objets de ce conseil municipal. J'avais même proposé que l'on puisse démarrer les travaux après ce vote, pour des raisons de périodes de festivités, on n'a pas voulu pénaliser les commerçants. Car pour réaliser ces travaux il faudra fermer la place du marché. Comme on arrivait aux périodes de fêtes, on a estimé qu'il était plus judicieux de le faire après. Les travaux démarreront normalement après le 10 janvier. On laisse cette période s'écouler et ensuite on les démarrera. C'est simplement décalé parce qu'il fallait faire voter le conseil municipal avant la modification des financements.

**MME PERRUT** : J'avoue que je ne comprends pas très bien le rapport entre les travaux de la place et le recrutement de l'ASVP. Bien sûr, on peut comprendre que pendant la durée des travaux, en plus dans une période commerciale importante, il y ait une certaine tolérance dans le stationnement aux abords des commerces, tout en sécurité. Il me semble justement que la présence d'un ASVP pourrait permettre de garantir cette sécurité des piétons, des automobilistes, des cyclistes malgré tout ce que l'on vient de dire. Il y a aussi d'autres points noirs sur la commune à propos du stationnement, vers le stade de foot par exemple, où il y a de bonnes habitudes à prendre. Je pense qu'il y a vraiment du travail pour un ASVP avant que les travaux soient terminés et je regrette que ce recrutement ait connu un délai comme celui-là.

**M. ABADIE** : Ecoutez, depuis plusieurs années, on s'est passé de ce service. Aujourd'hui, avec les travaux qu'il y a eu notamment dans la ZAC, il s'avère que devant l'accroissement des incivilités des personnes, y compris des commerçants, nous savons qu'il y aura une obligation de ce recrutement, si l'on veut que ça marche. Si l'on attend, c'est parce que mettre en application une zone bleue sans surveillance, ça ne fonctionne pas. C'est pour cela que l'on attendait la mise en place de cette zone bleue. J'entends bien votre argument, mais vous connaissez le contexte économique, nous essayons aussi d'être prudents et plus efficaces dans ce domaine.

**MME BADACHE** : Lors du conseil du 24 juin, on annonçait ce recrutement pour le mois de septembre. Donc les problèmes que vous évoquiez existaient déjà, vous le saviez ?

**M. ABADIE** : Non. On a lancé le recrutement, vous savez qu'un recrutement ne se fait pas toujours rapidement, et malheureusement aujourd'hui, il y a parfois des difficultés à trouver du personnel. Donc la procédure a été lancée et il n'y a eu aucune réponse pour l'instant.

**M. FOSSE** : J'ai un souvenir un peu plus différent du vôtre concernant le conseil municipal du 24 juin et j'attends avec impatience le compte-rendu pour vérifier tout ça.

**M. ABADIE** : C'est enregistré.

**MME PERRUT** : Moi, je me souviens parfaitement, vous aviez dit qu'il n'y aura aucun problème à recruter. J'avais signalé d'ailleurs que je trouvais qu'un poste de catégorie C

à 70% ne donnait pas un salaire très attractif et qu'il allait peut-être être difficile de recruter sur un tel poste. Vous m'aviez assurée que pas du tout.

**M. ABADIE** : Je vais vous répondre, j'avais demandé aux services de la gendarmerie s'ils connaissaient des personnes. Ils m'avaient dit qu'ils connaissaient beaucoup d'anciens gendarmes qui pourraient être intéressés par ce type de poste. Malheureusement, je n'ai pas eu les réponses et la vacance de poste a été lancée. On m'avait affirmé qu'il y aurait des possibilités assez facilement.

**MME DAMIAN** : Je voulais juste rajouter, par rapport à ces tableaux. Je vous remercie d'avoir fait le toilettage que l'on vous avait demandé, parce qu'on aura peut-être une vision plus claire lorsque l'on fera le vote du budget. Et donc vous l'avez fait également pour le CCAS. Je tenais à le souligner.

**M. ABADIE** : Merci. Je vous propose de voter ce toilettage.

Qui est contre ? Néant.

Qui s'abstient ? 2 (MME Geneviève BADACHE et M. Alain LAVEUR).

Qui est pour ? 23 (M. Pierre ABADIE, Mme Brigitte BOUDON, M. Bernard DUPONT, Mme Myriam FONTAINE, M. Raymond DUDA, Mme Martine COULET, M. Damien MONNIER, Mme Dominique GARCIA-GOY, M. Patrick CHARDARD, Mme Rose ROBIN, M. Jean-Michel ROCHE, Mme Rita AGGOUN, Mme Claude CAMILLI, Mme Annie DAMIAN, M. Pascal FOSSE, M. Jean-Marie LEMAL, Mme Anne PERRUT, M. Fabien PRADELLE, M. Gérard DATICHE, Mme Béatrice BLANC, M. Dominique PENSU, Mme Laurine MARREL, M. Paul BOULLANGER).

## **6. Octroi de prestations d'action sociale et adhésion au contrat cadre « Prestations d'action sociale mutualisées ».**

**M. ABADIE** : Nous passons au dossier suivant qui concerne l'octroi de prestations d'action sociale et d'adhésion au contrat cadre « Prestations d'action sociale mutualisées ». Je vais essayer de vous expliquer en quelques mots à quoi cela consiste. D'ailleurs, le dossier suivant est en lien avec celui-ci. Je rappelle que jusqu'à présent, les associations du personnel bénéficiaient de prestations et notamment de chèques vacances qui leur permettaient d'avoir quelques avantages. On leur versait une subvention. MME DAMIAN nous avait interpellés pour que nous regardions s'il n'était pas possible d'avoir des prestations plus intéressantes pour le personnel et à des coûts à peu près identiques. A la suite de cela, a été lancée une étude, faite auprès du Centre de gestion. Je te laisse parler puisque c'est toi qui a travaillé dessus et qui l'a présenté en commission.

**MME COULET** : On était plusieurs. Je sais qu'il y avait trois prestataires, il y avait la Métropole, le Centre de gestion et le CNAS. Donc Madame BOYETTE, qui est DRH, avait fait le tour de tous ces prestataires pour voir qui était le plus intéressant. Actuellement, il

faut savoir qu'étaient surtout délivrés des chèques vacances, le personnel était très intéressé par ça. Mais l'on voulait aussi toucher d'autres prestations. Donc à la vue de toutes les informations que l'on a reçues, il y a eu une présentation qui a été faite en commission, aussi bien pour la Ville que pour le CCAS. Il en est sorti que c'était l'offre du Centre de gestion qui était la plus intéressante par rapport à toutes les prestations proposées. A la suite de cela, il a quand même été demandé soumettre au vote du personnel, le choix du prestataire pour savoir qu'est-ce qui était plus intéressant pour eux. Cela a été fait en CTP. A la suite des résultats des votes, sur 60 personnes, il y avait à peu près 34, pour le Centre de gestion. En sachant que l'on a quand même pris l'option avec des chèques vacances un peu plus importants, parce que c'était quand même leur demande. Donc lorsque l'on va mettre cela en place, ce serait bien, de faire une évaluation afin de vérifier que le personnel a bien adhéré à ce type de prestataires.

**M. ABADIE** : Donc comme on vous l'a dit, on a consulté trois prestataires. On a présenté l'ensemble des offres. La plus avantageuse était en effet celle du Centre de gestion. Il y a eu un vote au niveau du personnel qui s'est porté sur le Centre de gestion tout en souhaitant maintenir l'Amicale, l'association, pour d'autres prestations. Et d'ailleurs, puisque le coût de cette prestation est légèrement inférieur à ce que l'on versait, on vous proposera, dans le dossier suivant, de leur verser le différentiel pour qu'ils en bénéficient au niveau des petites prestations - fin d'année, naissances, décès...-.

**MME COULET** : Ce qui est intéressant, c'est que les personnes qui ont plus de six mois, titulaires ou non titulaires, pourront en bénéficier, ce qui n'était pas le cas avant.

**MME DAMIAN** : Je voudrais juste compléter ce qu'a dit Martine. C'est qu'effectivement, à l'étude, c'est une cotisation sur la masse des salaires et donc, le Centre de gestion avait une cotisation qui était inférieure au Centre national pour des prestations qui étaient identiques voire meilleures. Et puis, je pense que ce sera effectivement très intéressant de faire, au bout d'un an, comme on l'a évoqué au CCAS, un bilan, pour vérifier que les personnels n'aient rien perdu et qu'ils aient au contraire bénéficié d'autres prestations.

**M. ABADIE** : Je crois qu'on le fera sous deux formes : le bilan financier d'un côté, et le bilan de satisfaction du personnel, d'un autre côté. Je crois que c'est important.

**M. FOSSE** : J'ai apprécié la manière dont le travail a été fait et les résultats qui en sortent. D'autre part, il est vrai que le choix qui a été fait me semble être le choix le plus en adéquation avec les personnels de la mairie et du CCAS. Donc effectivement, au travers d'une année d'expérience, ce sera intéressant d'avoir un véritable retour de la manière dont ils ont découvert ce service, les apports que cela a pu avoir pour eux, et peut être aussi parfois quelques surprises qu'ils ont pu avoir, ou des envies qui peuvent être générées parce que ce sont des nouveaux services que l'on découvre et puis on finit par y prendre goût. Donc faisons le bilan d'ici un an s'il vous plaît, merci.

**M. ABADIE** : Oui, d'ailleurs, pour compléter, et c'était Madame DAMIAN je crois qui l'avait soulevé, comme ce sont des nouveaux services, on avait dit que Mylène, notre responsable des ressources humaines, sera à leur service pour leur expliquer tous les avantages et les accompagner dans ces démarches.

Je vous propose de passer au vote, qui est pour ? 26 (M. Pierre ABADIE, Mme Brigitte BOUDON, M. Bernard DUPONT, Mme Myriam FONTAINE, M. Raymond DUDA, Mme Martine COULET, M. Damien MONNIER, Mme Dominique GARCIA-GOY, M. Patrick CHARDARD, Mme Rose ROBIN, M. Jean-Michel ROCHE, Mme Rita AGGOUN, Mme Claude CAMILLI, Mme Annie DAMIAN, Mme Geneviève BADACHE, M. Pascal FOSSE, M. Jean-Marie LEMAL, Mme Anne PERRUT, M. Fabien PRADELLE(19h35), M. Éric BERTHILLER(19h55), M. Gérard DATICHE, , Mme Béatrice BLANC, M. Dominique PENSU , Mme Laurine MARREL, M. BOULLANGER, M. Alain LAVEUR)

Qui est contre ? Néant

Qui s'abstient ? Néant

**Il est donc adopté à l'unanimité.**

## **7. Subvention à l'Amicale du Personnel**

**M. ABADIE** : Le dossier suivant est en lien avec ce que l'on vient de voter. Il s'agit de l'attribution une subvention à l'Amicale du personnel. Je résume, puisque nous n'avons pas voté volontairement cette subvention, nous attendions le résultat de cette démarche qui vient d'être adoptée. Nous vous proposons donc d'attribuer à l'Amicale du personnel une subvention de 1 680 euros afin de financer les dernières prestations de l'année 2015, ce qui correspond à l'économie qui a été faite, pour ne pas les pénaliser dans ce domaine-là. Il n'y a rien de particulier, je vous propose d'en délibérer et de le voter. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça ? Non ?

Qui est pour ? **26** (M. Pierre ABADIE, Mme Brigitte BOUDON, M. Bernard DUPONT, Mme Myriam FONTAINE, M. Raymond DUDA, Mme Martine COULET, M. Damien MONNIER, Mme Dominique GARCIA-GOY, M. Patrick CHARDARD, Mme Rose ROBIN, M. Jean-Michel ROCHE, Mme Rita AGGOUN, Mme Claude CAMILLI, Mme Annie DAMIAN, Mme Geneviève BADACHE, M. Pascal FOSSE, M. Jean-Marie LEMAL, Mme Anne PERRUT, M. Fabien PRADELLE(19h35), M. Éric BERTHILLER(19h55), M. Gérard DATICHE, , Mme Béatrice BLANC, M. Dominique PENSU , Mme Laurine MARREL, M. BOULLANGER, M. Alain LAVEUR)

Qui est contre ? Néant

Qui s'abstient ? Néant

**Il est donc adopté à l'unanimité.**

## **8. Décision budgétaire modificativen°2**

**M. ABADIE** : Décision budgétaire modificative, je donne la parole à Bernard.

**M. DUPONT** : Vous avez reçu un complément au texte qui vous a été adressé qui donne la répartition des crédits au chapitre 23. Simplement, le projet de délibération qui vous est soumis vise à affecter 202 000 € d'avance du Fonds de compensation de la TVA de l'exercice 2014 à la suite de décisions prises par le gouvernement, de manière à relancer l'investissement des collectivités locales. Donc nous avons délibéré au moins de juin pour solliciter cette avance et depuis, nous l'avons reçue. Elle représente à peu près 60% du FCTVA, sachant que le FCTVA 2014 devrait être plus proche de 300 000 euros. On aura donc un complément à inscrire au budget 2016.

Et puis, nous avons eu un complément sur le FCTVA 2013 de 50 000 € qui tient au fait que la personne qui avait fait la déclaration n'était pas notre titulaire, Gaëlle, mais une remplaçante qui avait dû omettre quelques travaux de réhabilitation. Donc on a complété la déclaration. Au moment du vote du budget, on l'avait portée à 450 000 € et il est de l'ordre de 500 000 €, vous le verrez au compte administratif.

Donc on vous propose de réemployer ces crédits de la section investissement sur les opérations en cours qui sont le pôle petite enfance et le restaurant scolaire. Le tableau qui vous a été distribué donne l'impact de la première décision modificative au mois de juin, puisqu'au mois de juin, nous avons la mauvaise nouvelle des baisses de dotations qu'on avait estimées au moment du vote du budget mais qui ont été bien supérieures. L'autre mauvaise nouvelle avait été que le produit fiscal réel était moins important que le produit fiscal attendu que nous avions estimé au moment du vote du budget, avec les logements livrés et les locaux commerciaux livrés. Mais le produit réel était en deçà du produit attendu que nous avions voté. Donc nous avons corrigé le budget par la décision modificative n°1 et nous avons enlevé 125 000 € à la section investissement. Nous rajoutons ce soir 252 000 € à la section investissement.

**M. ABADIE** : Des questions particulières par rapport à ces décisions modificatives ?

**M. FOSSE** : Oui, j'ai peut-être besoin d'une précision par rapport à la rédaction qui nous a été proposée dans le dossier du conseil municipal. Il est marqué « afin de réaliser certains travaux de façon concomitante aux travaux de construction de l'immeuble ». Alors, on aimerait peut-être savoir quels sont ces « certains travaux », avoir un peu plus de détails. De plus, le fait qu'il soit nécessaire de les faire en même temps que l'immeuble, alors qu'*a priori*, l'opération avait été construite, bâtie, de manière à ce qu'il y ait livraison du gros œuvre et que les travaux d'équipement de l'intérieur puissent être faits séparément, c'est vrai qu'on revient un petit peu en arrière. Donc pourquoi est-ce qu'on revient un petit peu en arrière ? Qu'est-ce qu'il se passe ? Et donc, quel est le détail de ces certains travaux qui seraient à réaliser en même temps ? Merci.

**M. DUDA** : Il ne se passe rien de particulier, si ce n'est qu'effectivement, par le fait de la non concomitance des travaux entre rez-de-chaussée, c'est-à-dire le pôle petite enfance, le restaurant scolaire ainsi que le RAM, et la partie supérieure. Ce décalage nous conduit à réaliser un certain nombre de travaux qui théoriquement, dans la bonne marche du chantier, sont dus. J'en citerai quelques-uns, l'isolation du plancher haut du rez-de-chaussée, afin d'éviter des déperditions calorifiques trop importantes lors de la livraison

des logements qui elle, aura lieu en mars. Donc premier point. Ce qui était prévu en flocage dans le lot des concepteurs RSS Architectes a été intégré ici. D'autres travaux, comme ceux qui correspondent à la mise en place de lanternes sur la partie rez-de-chaussée du pôle petite enfance, une isolation complémentaire en isolation sous dalle du rez-de-chaussée. Il y a aussi des clapets coupe-feu pour les descentes d'eaux pluviales qui sont inférieures ou supérieures au diamètre 100, ce qui nous évitera à nous, du fait de la mise en place de ces colliers coupe-feu d'éviter de réaliser des protections coupe-feu une heure. Cela fait qu'il y a un investissement qui se retrouvera dans la réalisation globale. C'est de l'anticipation. Il y a aussi la mise en place d'isolation en partie enterrée des rez-de-chaussée avec le terrassement général des travaux, et ensuite, pour terminer, la mise en place de protection périphérique sur toutes les ouvertures, de cette opération, puisqu'en fait, il y a un décalage. Je crois qu'on a prévu le démarrage des travaux du restaurant fin 2016, donc voyez il restera pratiquement 1 an pour toutes les ouvertures restant béantes qui auraient été squattées ou détériorées. On a un tableau, on peut le diffuser, il n'y a aucun problème et aucun secret.

**M. FOSSE** : Donc l'ensemble des travaux que vous décrivez correspond à un montant de 252 000 € si j'ai bien compris ? Plus ou moins ?

**M. DUPONT** : Il restera des crédits disponibles pour ouvrir le budget 2016. On affecte la totalité des crédits à ces deux opérations, l'ensemble des travaux qui seront fait en anticipation du budget ne représentent pas cette somme.

**M. FOSSE** : Combien, donc ?

**M. DUPONT** : La bonne moitié de cette somme. Le branchement au réseau de chaleur par exemple, peut être fait ou non avant le vote du budget, ça dépendra de la disponibilité des entreprises aussi. Ce que Raymond n'a pas précisé, c'est que l'on bénéficie là aussi des consultations des promoteurs de manière à ne pas faire revenir sur le chantier d'autres entreprises sur des travaux similaires qui auraient pu être réalisés.

**MME PERRUT** : Moi, j'ai un petit regret, on avait eu, comme vous le rappeliez, au moins de juin, une mauvaise nouvelle avec une baisse de recettes de 125 000 €. Là, il y en a 252 000 € et c'est vrai que c'est dommage de ne pas avoir remis les 125 000 € qui manquaient à ce qui avait été prévu dans le budget initial, c'est-à-dire l'isolation de l'école avec la réfection de la toiture et 10 000 € en accessibilité, parce que c'est quelque chose qui est vraiment important.

**M. DUPONT** : Sur ce sujet, on a une attente et je pense qu'elle débouchera. Il s'agit de la convention de 7 ans signée avec le département, laquelle est passée à la Métropole. Elle a été élaborée sur une attribution de subventions pour des natures de travaux. Donc moi je préfère attendre les discussions que nous aurons avec la Métropole pour voir ce que deviennent ces subventions qui nous sont dues et à quelle échéance nous pourrons les toucher parce que nous n'avons pas le droit d'engager les travaux avant l'affectation des subventions. C'est un principe général de règle d'octroi des subventions. Donc on préfère

différer ces travaux et voir comment on affectera les subventions qui sont liées soit à l'accessibilité, soit à la performance énergétique.

**MME PERRUT** : Ce sont les deux types de travaux qui sont concernés par les subventions ?

**M. DUPONT** : On a, dans cette convention, deux natures d'opérations, des opérations qui relèvent de l'accessibilité, et d'autres qui relèvent de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

**M. ABADIE** : Comme vient de le rappeler Bernard, en effet, avec le département, on avait des programmes triennaux, nous on avait même un programme de sept ans et dans lequel il y avait plusieurs éléments. D'ailleurs, ce tableau avait été fourni à l'époque, vous l'aviez. Vous pourrez retrouver à l'intérieur tout ce qu'il y avait sur les isolations, sur les accessibilités. Donc on a déjà questionné la Métropole pour savoir, « quid de ces contrats ? » La Métropole a annoncé que ces contrats triennaux ne seraient pas repris dans son cadre mais que par contre, les contrats antérieurs seront respectés. Mais nous attendons la finalisation de ce contrat avant de lancer les opérations car comme vient de le dire Bernard DUPONT, il ne faudrait pas se trouver coincés si on nous dit que l'on ne peut pas nous verser la subvention parce que nous avons commencé les travaux. Vous savez que c'est un peu comme avec toutes les administrations, il faut attendre avant de démarrer les travaux, l'accord signé pour ces conventions.

**M. FOSSE** : Sur les questions d'accessibilités, quand on lit bien les dossiers, on s'aperçoit qu'il y a des choses qui ne sont pas de l'ordre des travaux mais simplement de l'ordre de la signalisation, de la signalétique, du renforcement de couleurs, de contrastes etc., et je ne pense pas que la Métropole vous reproche d'avoir été bienveillants vis-à-vis des personnes malvoyantes. Ce sont des choses qui coûtent à chaque fois 10, 20, 50 € et qui peuvent être faites très très rapidement et améliorer très rapidement le confort des personnes en situation de handicap. Donc ce serait bien qu'il y ait quand même, non pas un budget à zéro, mais un budget un peu augmenté, qui permette justement, même en régie, de développer ces travaux et d'améliorer le confort des personnes en situation de handicap dans l'année qui vient et qu'on ne perde pas une année.

**M. ABADIE** : Je rappelle simplement que c'est Raymond DUDA, qui a fait avec notre responsable des services techniques, le tour de toutes ces problématiques et que certaines ont été faites en régie directe, ne serait-ce que quand vous prenez la mairie, on avait mis des bandes antidérapantes dans les escaliers. Des choses ont été faites, il y a encore beaucoup à faire, je suis entièrement d'accord avec vous.

**M. DUPONT** : Les travaux en régie ne figurent pas dans ce programme, mais il y a de manière permanente des travaux en régie qui au regard des dossiers que l'on a fait, améliorent la prise en compte des divers handicaps, dont les handicaps visuels.

**M. ABADIE** : Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'adopter ces modifications.



Qui est pour : **26** (M. Pierre ABADIE, Mme Brigitte BOUDON, M. Bernard DUPONT, Mme Myriam FONTAINE, M. Raymond DUDA, Mme Martine COULET, M. Damien MONNIER, Mme Dominique GARCIA-GOY, M. Patrick CHARDARD, Mme Rose ROBIN, M. Jean-Michel ROCHE, Mme Rita AGGOUN, Mme Claude CAMILLI, Mme Annie DAMIAN, Mme Geneviève BADACHE, M. Pascal FOSSE, M. Jean-Marie LEMAL, Mme Anne PERRUT, M. Fabien PRADELLE(19h35), M. Éric BERTHILLER(19h55), M. Gérard DATICHE, , Mme Béatrice BLANC, M. Dominique PENSU , Mme Laurine MARREL, M. BOULLANGER, M. Alain LAVEUR)

Qui est contre ? Néant

Qui s'abstient ? Néant

**Il est donc adopté à l'unanimité.**

## **9. Sigerly : Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**

**M. ABADIE** : le dossier suivant concerne les certificats d'économies d'énergie par la signature d'une convention avec le SIGERLy. Je rappelle que lorsqu'une commune veut obtenir des certificats d'économie d'énergie, elle doit effectuer plusieurs formalités :

- Procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des CEE et s'acquitter des frais pour son ouverture et l'enregistrement de ces CEE
- Former une personne pour conduire les procédures de dépôts qui sont très complexes
- Contractualiser avec un « Obligé » pour l'achat des CEE délivrés, les « obligés » étant ceux qui ont l'obligation d'acheter ces CEE. Il faut s'avoir qu'aujourd'hui l'Etat n'a malheureusement pas mis les plafonds très hauts, et du coup, les CEE ont actuellement plutôt tendance à être achetés à la baisse plutôt qu'à la hausse, c'est une politique nationale, ça ne dépend pas de nous
- Disposer d'un volume de CEE suffisant, pour les vendre dans de bonnes conditions.

C'est pour ces raisons que la majorité des communes de la Métropole qui sont au SIGERLy confient à notre syndicat – je dis « notre » car j'en suis le président, je le dis pour Madame BLANC qui ne le savait peut-être pas – la gestion de ces CEE de façon à ce qu'elle soit la plus cohérente et la plus intéressante pour les communes. Voilà pour résumer en quelques mots le travail qui est fait dans ce domaine.

**M. DUPONT** : La commune seule ne pourrait pas vendre.

**M. ABADIE** : Oui, de toute façon, elle n'aurait pas les volumes suffisants. C'est trop petit.

**M. DUPONT** : En fait il faut avoir des kilowatts-heures évités et actualisés qui sont en vente sur un marché qui ressemble d'ailleurs à une bourse, et il faut avoir 20 giga kilowatt/heure donc 20 000 kilowatts-heures pour les mettre sur le marché. Donc nous

ne sommes pas sur ce seuil-là, on est trop petit, donc il faut les regrouper, ce que fait le SigerLy.

**M. ABADIE** : Je n'ai plus les chiffres en tête, mais pour vous donner une idée, les premiers avaient été vendus à EDF et les derniers qui ont été vendus l'année dernière, ont été vendus à Leclerc essence. Dans le marché, ce sont eux qui étaient les plus intéressants.

**M. DUPONT** : Le principe est que les obligés sont des vendeurs d'énergie et ils doivent, sinon ils sont pénalisés, racheter des CEE qui montrent que leur politique a fait la promotion d'économies d'énergie. Donc ils vont à la chasse de ces certificats pour les revendre, ce qui les dégage des pénalités qu'ils reverseraient et qui sont très importantes.

**M. ABADIE** : Juste une précision, cette convention est faite à titre gratuit. Comme le gratuit est très rare maintenant, il vaut mieux rappeler quand ça se fait. Des questions par rapport à ça ?

**M. FOSSE** : Ce n'est pas une question, c'est que, comme M. DUPONT, j'ai fait des études scientifiques, parfois je ne reconnecte pas tout, et quand M. DUPONT a dit « giga », j'ai eu un petit moment de flou, et non, c'est « milliard ». Donc c'est une échelle supérieure à celle que vous évoquiez.

**M. ABADIE** : S'il n'y a pas de question, je vous propose de l'adopter,

Qui est pour : **26** (M. Pierre ABADIE, Mme Brigitte BOUDON, M. Bernard DUPONT, Mme Myriam FONTAINE, M. Raymond DUDA, Mme Martine COULET, M. Damien MONNIER, Mme Dominique GARCIA-GOY, M. Patrick CHARDARD, Mme Rose ROBIN, M. Jean-Michel ROCHE, Mme Rita AGGOUN, Mme Claude CAMILLI, Mme Annie DAMIAN, Mme Geneviève BADACHE, M. Pascal FOSSE, M. Jean-Marie LEMAL, Mme Anne PERRUT, M. Fabien PRADELLE(19h35), M. Éric BERTHILLER(19h55), M. Gérard DATICHE, , Mme Béatrice BLANC, M. Dominique PENSU , Mme Laurine MARREL, M. BOULLANGER, M. Alain LAVEUR).

Qui est contre ? Néant

Qui s'abstient ? Néant

**Il est donc adopté à l'unanimité.**

## **10. Elections des délégués suite au changement de statuts duSigerLy**

**M. ABADIE** : Le dossier suivant, on reste dans le SigerLy. Je rappelle que le SigerLy, depuis la mise en place de la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, ainsi que son homologue le SIDER ont eu l'obligation de se transformer et de devenir un syndicat mixte

ouvert, et non plus un EPCI comme c'était le cas avant. Donc nous devenons syndicat mixte ouvert et dans ce cadre-là, nous avons eu l'obligation de modifier nos statuts. Nous devons le faire avant la fin juin mais le Préfet nous a autorisés à le faire d'ici septembre, donc c'est ce qui a été fait. Vous avez les nouveaux statuts, je pense qu'on vous les a tous fournis.

Je rappelle simplement que dans le débat que nous avons eu avec la Métropole, il y avait deux choses qui me tenaient à cœur, c'est premièrement que les communes soient toutes représentées au sein du syndicat, c'était un des premiers points importants que je tenais à faire. Et bien entendu, je souhaitais aussi que la Métropole, sur le mode de gouvernance, soit dorénavant le maître du jeu puisque je rappelle que la loi MAPTAM a donné à la Métropole des compétences qui étaient aux communes et qu'elles avaient transférées au syndicat. Elles sont maintenant à la Métropole, à savoir : les contrats de concession gaz et électricité et les réseaux de chaleur. Donc ce sont des compétences qui ont été dévolues par la loi, que l'on doit appliquer, donc aujourd'hui. La Métropole va se substituer aux communes et va intégrer le SigerLy, et sa représentation est faite par 40 délégués titulaires et 10 suppléants qui viendront au sein du syndicat.

Les anciens statuts rappelaient qu'il y avait deux titulaires et deux suppléants par commune. Si on avait fait rentrer la Métropole à l'intérieur du syndicat, il y aurait eu 48 communes puisqu'il y a 10 communes de la Métropole qui sont au Siger. Donc si on avait gardé les mêmes statuts, il aurait fallu rajouter 96 délégués titulaires de la Métropole et 96 suppléants. On aurait fait un comité énorme et compliqué à gérer. Donc on a convenu de modifier les statuts et de ne garder au sein des communes qu'un titulaire et un suppléant. Cela permettait de conserver la représentativité, au moins des communes, au sein du syndicat et je dirais d'avoir une représentativité plus homogène.

Le SigerLy a voté ces nouveaux statuts, l'ensemble des communes doivent donc délibérer d'ici la fin de l'année puisqu'il sera mis en place au prochain comité du SigerLy qui aura lieu fin janvier. La Métropole a aussi délibéré pour désigner ses membres au sein du syndicat. Donc il faut que chaque commune désigne un titulaire et un suppléant.

Je vous propose, pour la ville de Sathonay-Camp, que Bernard reste un des titulaires, et que Raymond DUDA soit le suppléant. Tout simplement parce que dans les années à venir, nous allons travailler énormément sur la maîtrise de l'énergie dont on a parlé tout à l'heure. Comme Raymond DUDA est responsable du patrimoine de la ville, je pense qu'il était le plus pertinent pour être le suppléant de Bernard, Bernard connaissant bien les rouages du SigerLy.

Donc la proposition qui vous est faite est de nommer titulaire M. DUPONT et suppléant M. DUDA. Bien entendu, vous pouvez, si vous voulez, proposer des candidats.

**MME BADACHE** : Je suis très candide, les compétences de MM. DUPONT et DUDA ne sont pas à remettre en cause, mais est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir d'autres personnes qui se présentent ?

**M. ABADIE** : C'est ce que je vous ai dit.

**MME BADACHE** : Oui d'accord, mais on sait très bien que l'on va se présenter et que par la loi du vote, nous ne serons pas élus. Mais c'est une question.

**M. ABADIE** : C'est parce qu'il me semble que Bernard DUPONT, du fait qu'il était déjà titulaire, comme moi-même, nous étions tous les deux au sein du syndicat, a pu apporter

son savoir au sein du syndicat, comme il apporte son savoir ici. Même s'il ne faisait pas partie du bureau. Et il me semble que Raymond DUDA est le plus pertinent de par sa délégation. Et quand on est une majorité, on est une majorité. Il faut accepter la règle du jeu.

**MME BADACHE** : C'est ce que je voulais vous entendre dire.

**M. ABADIE** : Vous saviez que j'allais vous répondre ça !

**M. FOSSE** : Monsieur le Maire, nous avons pu éprouver, lors du travail sur le Pacte de cohérence métropolitaine, la capacité à travailler ensemble. Je pense que la question de Mme BADACHE va dans cette continuité-là. Donc c'est une porte ouverte, travaillons ensemble. Je trouverais dommage que vous fermiez la porte tout de suite.

**M. ABADIE** : Je n'ai pas dit que je fermais la porte. Simplement, il y a des élections qui ont lieu, il faut nommer un titulaire, un suppléant, je ne vais pas changer la règle du jeu. Il n'empêche que vous serez conviés à des réunions de travail, puisque nous allons entrer dans des périodes importantes d'évolution de la commune, notamment avec la mise en place du PPI, le programme pluriannuel d'investissement de la commune. Donc nous avons des programmes qui vont se mettre en place, comme également la réalisation, au niveau du Sytral d'un aménagement. Donc il y a une commission qui va travailler dessus. Il y aura la réalisation de la place devant la mairie qui est aussi programmée dans ce mandat. Je rappelle qu'il y avait aussi une pré-étude qui avait été faite, qui sera présentée au groupe de travail. Bien entendu vous serez dans ces groupes de travail. Au niveau du SIGERLy, j'avais dit que d'ici la fin de l'année vous auriez une présentation. Je vous ai expliqué la dernière fois que suite aux différentes évolutions du syndicat et à ses modifications avec l'introduction de la Métropole à l'intérieur, il était plus judicieux de vous présenter avec le nouvel exécutif ce qui sera fait par le SIGERLy. Mais vous serez associés à toutes les présentations. D'ailleurs, en début d'année, on vous présentera les travaux, puisque jusqu'à présent vous n'étiez pas associés à ces démarches. Voilà ce que je peux vous dire.

Pas d'autres questions ? Alors deux façons de voter, si vous voulez présenter un titulaire et un suppléant.

**MME BADACHE** : En titulaire M. LAVEUR, et en suppléant, moi-même.

**M. ABADIE** : On peut le faire à main levée, vous nous autorisez à le faire à main levée ou vous voulez le faire à bulletin secret ? Bulletin secret, madame demande. Donc il suffit qu'une personne le demande, on va le faire à bulletin secret. On a tout amené, l'isoloir, l'urne. Tout est prêt. Nous connaissions votre réponse donc nous l'avions préparé. Nous allons procéder au vote. On va vous distribuer des papiers blancs, donc dessus, vous mettez un titulaire, un suppléant. Pour les assesseurs, on va prendre les plus jeunes, Laurine n'est pas là, donc ce sont Damien et Béatrice.

Donc on va vous distribuer des feuilles blanches, vous marquez deux noms, un titulaire, vous mettez – T – le nom et un suppléant – S – le nom.

*(opérations de vote à bulletins secrets)*

Je vais vous demander de reprendre vos places et d'observer le silence s'il vous plait. Je vais vous donner lecture du résultat : **il y a 26 bulletins, 19 pour Bernard DUPONT et Raymond DUDA, 2 blancs, et pour M. LAVEUR et MME BADACHE, j'en ai 5.**

**Donc M. DUPONT et M. DUDA sont installés en tant que titulaire et suppléant. Merci.**

**MME BADACHE :** C'est ce que l'on appelle un résultat plein de surprises.

**MME PERRUT :** Cela valait le coup de le faire à bulletin secret.

**M. DUPONT :** Il n'y a pas de deuxième tour ?

**M. ABADIE :** Non, il n'y a pas de deuxième tour.

## **11. Dépenses d'Investissement : Article 1612-1 du code général des collectivités territoriales**

**M. ABADIE :** On passe à l'ordre du jour suivant. Il s'agit de l'application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui permet d'engager les dépenses d'investissement à une certaine hauteur. Je laisse la parole à M. DUPONT.

**M. DUPONT :** Le maire l'a présenté, en fait. Il suffit que nous délibérions pour que l'on puisse engager le quart des crédits d'investissement avant le vote du budget et mandater les sommes à hauteur de cet engagement. Pour les sections de fonctionnement, cela n'est pas nécessaire puisque nous avons obligation de garantir la continuité des services dans les collectivités en l'absence de vote du budget.

**M. ABADIE :** C'est pour éviter de se trouver coincés s'il y avait des travaux ou autres à faire. Pas de question particulière là-dessus ? Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour : **26** (M. Pierre ABADIE, Mme Brigitte BOUDON, M. Bernard DUPONT, Mme Myriam FONTAINE, M. Raymond DUDA, Mme Martine COULET, M. Damien MONNIER, Mme Dominique GARCIA-GOY, M. Patrick CHARDARD, Mme Rose ROBIN, M. Jean-Michel ROCHE, Mme Rita AGGOUN, Mme Claude CAMILLI, Mme Annie DAMIAN, Mme Geneviève BADACHE, M. Pascal FOSSE, M. Jean-Marie LEMAL, Mme Anne PERRUT, M. Fabien PRADELLE(19h35), M. Éric BERTHILLER(19h55), M. Gérard DATICHE, , Mme Béatrice BLANC, M. Dominique PENSU , Mme Laurine MARREL, M. BOULLANGER, M. Alain LAVEUR).

Qui est contre ? Néant

Qui s'abstient ? Néant

**Il est donc adopté à l'unanimité.**

## 12. ZAC Castellane – Modification du programme des Equipements Publics (PEP)

**M. ABADIE** : le dossier suivant concerne la modification du programme des équipements publics, ce qu'on appelle plus simplement le « PEP ». Je rappelle qu'au titre du PEP de la ZAC Castellane, la SERL concessionnaire de l'aménagement, construit les infrastructures nécessaires à la viabilité des terrains, aménage les espaces publics et participe financièrement à la construction de certains équipements de la Ville (sous maîtrise d'ouvrage Ville) pour un montant total de 2,576 millions d'euros.

Le montant de cette participation est inchangé, mais son affectation sera modifiée à notre demande pour prendre en compte l'impact de la baisse des dotations, le retard de leur réévaluation et le faible volume de l'impôt foncier.

A ce jour les 2,576 M€ se répartissent comme suit :

- **Extension du groupe scolaire : 50% de 2 M€ : 1 M€**
- **Pôle petite enfance : 25% de 1,5 M€ : 0,376 M€**
- **Gymnase : 20% de 2 M€ : 0,4 M€**
- **Salle des fêtes : 20% de 4 M€ : 0,8 M€**

La modification porte sur :

- L'affectation de **0,4 M€** du gymnase au bénéfice de **la restructuration-extension de la salle Maurice Danis** à échéance 2016.
- la réaffectation de **0,8 M€** de la salle des fêtes aux programmes prioritaires :
  - o **nouveau restaurant scolaire** : 20 % de 2,5 M€ : **0,5 M€** à échéance 2016.
  - o **Complément au pôle petite enfance** : 25 % de 0,8 M€ : **0,2 M€** à échéance 2016
  - o **aménagement de la place du marché**, pour réaliser les emplacements pour les bornes des forains et autres, sous maîtrise d'ouvrage SERL : **0,1 M€** à échéance 2016.

Voici l'ensemble des modifications que nous vous proposons d'adopter, sachant que nous le faisons à volumes financiers constants, bien entendu, puisqu'il faut respecter l'enveloppe du programme des équipements publics. Nous avons demandé que cette modification ne soit pas définitive et que pour la suite de l'évolution de la ZAC, d'ici 2020, puisque le contrat va jusqu'en 2020, on se laisse la possibilité d'amener une autre modification ou éventuellement de pouvoir bénéficier de certaines sommes, s'il y avait un retour à meilleure fortune. J'ouvre le débat, M. LEMAL.

**M. LEMAL** : Je comprends bien ce que vous faites et je me réjouis de voir que le pôle petite enfance et que le restaurant scolaire seront effectivement financés et les travaux très vite lancés. Je me désole néanmoins de voir disparaître les perspectives de salle de sport et de pôle culturel qui, si je me souviens bien, figuraient en bonne place dans votre programme électoral, et j'espère un jour, tel le monstre du Loch Ness, les voir réapparaître.

**M. ABADIE** : Je fais le même souhait que vous.

**M. DUPONT** : Je voulais donner une précision à notre collègue. A juste titre, on peut s'émouvoir de la disparition de ces parties de programme importantes, mais simplement, la baisse des dotations que nous avons et que nous estimons à échéance 2017, et je vous le donnerai lors du débat d'orientation budgétaire, correspond à une annuité de 6,5M€ d'emprunt. Une annuité de 6,5M€ d'emprunt, c'est pratiquement un investissement de plus de 8M€ puisqu'on récupère la TVA que l'on peut se faire avancer, et c'est le prix d'un pôle culturel et sportif aujourd'hui si on agrège les deux.

**M. FOSSE** : Pour ma part, je trouve dommage d'avoir eu, il y a 8 mois je crois, une programmation pluriannuelle d'investissement qui, sauf erreur de ma part, était quasiment blanche. Après 8 mois, on se retrouve avec un revirement complet. Je partage l'avis de M. LEMAL. Effectivement, financer le pôle petite enfance et la cantine scolaire, c'est plutôt bien d'arriver à boucler les budgets. Mais il y a quand même un point qui est à mon sens extrêmement critiquable, à deux niveaux, terminer la salle Maurice Danis en 2016, ça me paraît très peu réaliste, donc je pense qu'il faut quand même dire que ce ne sera pas en 2016 et il faut l'assumer. D'autre part, la salle Maurice Danis est un équipement qui est dans un espace déjà saturé d'équipements publics avec une partie à la vente qui est une partie extrêmement restreinte en stationnement à l'intérieur de la parcelle et qui pose déjà des problèmes.

Donc remettre des équipements sur la salle Maurice Danis et donc augmenter ce potentiel, c'est se retrouver encore une fois avec des problèmes de circulation, de stationnement, de sortie, etc. c'est donc une très mauvaise idée de surinvestir sur la salle Maurice Danis, alors qu'effectivement la nécessité serait prioritairement d'investir dans un gymnase qui permette d'accueillir les associations dans des bonnes conditions et qui permette également, d'accueillir les nouveaux habitants, aux associations de se développer, pour ensuite, comme le font les villes qui sont dans une situation comme la vôtre, qui ont d'un côté une ville ancienne, et de l'autre côté une ville nouvelle, de réinvestir l'ancien équipement pour d'autres programmations et ne pas s'obstiner à surcharger avec les programmes actuels une boîte à œufs qui est déjà bien pleine.

Ensuite, il y a quand même quelque chose qui m'embête, c'est qu'effectivement, je le disais, vous déshabillez la ville nouvelle pour rhabiller la ville ancienne. Et vous n'arrivez pas à pousser au bout les engagements que vous avez pour la ville neuve. Donc là, à mon sens c'est un échec dans votre capacité à envisager l'avenir de la ville, même si vous espérez avec beaucoup de conditionnel – laissez-moi terminer s'il vous plaît M. le Maire – un peu d'argent qui va revenir à la fin, vous n'en avez aucune certitude.

D'autre part, cet argent vient de la ZAC, et l'argent qui vient de la ZAC, il est géré par la société d'économie mixte, la SERL, qui se doit de rendre compte chaque année à son principal « client », le Grand Lyon, via ce qui s'appelle toujours – sauf erreur de ma part – le compte rendu annuel aux collectivités locales. La ville de Sathonay- Camp a investi 70 000 euros dans l'opération sur le traité de concession, et il me semblait qu'au titre de la transparence, et vous avez parlé de transparence M. le Maire, je vous prends au mot. Au titre de la transparence, il me paraît parfaitement logique que vous présentiez même si vous n'y êtes pas obligé, chaque année, le compte rendu annuel aux collectivités locales, donc l'état financier de la ZAC, au conseil municipal, pour information.

**M. ABADIE** : Plusieurs questions. D'abord, quand vous dites que l'on déshabille la ZAC pour habiller l'ancien Sathonay, je vous rappelle que les équipements publics ne sont pas

forcément dans le périmètre de la ZAC. C'est le cas de l'aide qui a été faite pour la petite enfance. On l'a rappelé qu'autour de la ZAC étaient prévus, une salle des fêtes et un gymnase. Je rappelle simplement et comme M. DUPONT et M. LEMAL l'ont fait, que malheureusement, je ne suis pas devin. Je rappelle également que la ZAC a déjà quelques années. Lorsque les programmes des équipements publics ont été faits, nous ne savions pas que malheureusement, nous rentrerions dans une période de récession et que l'Etat étranglerait les collectivités, aussi bien la nôtre que d'autres. Bernard vous l'a rappelé, presque 8M€ d'investissement que l'on aurait pu avoir mais qu'on ne peut pas faire, si ce n'est en empruntant ou en augmentant les impôts dans des conditions insupportables pour la commune. Voilà le premier point.

Vous avez évoqué la salle Maurice Danis, en disant « *c'est un œuf et on ne peut rien faire* ». Je rappelle quand même que c'est un gymnase qui a déjà quelques années. Les usages en sont très difficiles. C'est en accord avec les associations qui l'utilisent, elles se sont fait très pressantes pour nous demander de faire certains aménagements. Nous avons jugé que plutôt que de faire des petits aménagements, essayons de faire quelque chose d'un peu plus important, pour pouvoir en faire bénéficier, les activités actuelles et peut-être l'ouvrir à d'autres activités. Donc il me semble qu'il y a quand même une certaine cohérence dans ce choix-là qui a été fait en concertation avec les associations. Peut-être n'avez-vous pas été associés, mais comme je vous le disais, vous ne faites pas partie de la majorité.

**M. DUDA** : Je trouvais qu'il était un peu hâtif de porter un jugement sur un tel projet sans en avoir eu connaissance, au moins du programme, et sans avoir assisté aux commissions. La consultation des architectes est en cours, et nous jugerons, à partir des dispositions spatiales proposées par ces architectes. Effectivement on travaille sur un site contraint. Si vous avez trouvé des solutions un peu plus performantes qui permettent de ménager l'espace, c'est-à-dire de protéger les espaces à rez-de-chaussée, garder le même nombre de parkings, et faire en sorte qu'il y ait des activités complémentaires qui s'y développent, je vous propose de me les soumettre dans deux trois mois quand les concepteurs auront rendu leur copie.

**M. DUPONT** : Je voulais compléter, par rapport aux questions posées par notre collègue Pascal FOSSE. Dans la délibération, on parle d'échéance 2016. En fait, c'est la Métropole qui nous a demandé de mettre, non pas l'échéance de réalisation, mais l'échéance de versement possible d'une avance des subventions. Donc il est clair que nous sollicitons systématiquement des avances dès que les opérations sont engagées. Donc en fait, ce qui est inscrit dans la délibération ne veut pas dire que l'opération est à échéance 2016, cela signifie que l'inscription de la subvention est à échéance 2016, donc que l'on peut mobiliser des acomptes à partir de 2016. Premier point.

Le second point, je voulais compléter les interventions du maire et de Raymond DUDA, dans le programme de la réhabilitation de la salle Maurice Danis, on trouvera les deux natures de travaux évoquées précédemment, c'est-à-dire de la mise en accessibilité et de l'amélioration de la performance énergétique. Donc on en profite aussi pour réhabiliter cet équipement qui a 35 ans, pour le mettre à de meilleures qualités thermiques et en cohérence aux normes d'accessibilité.

**M. ABADIE** : S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de l'adopter.



Quels sont ceux qui sont contre ?4(Mme Anne PERRUT, M. pascal FOSSE, Mme Geneviève BADACHE, M. Alain LAVEUR).

Qui s'abstient ?3(MME BLANC, MME DAMIAN, et M. LEMAL).

Qui est pour ?19 (M. Pierre ABADIE, Mme Brigitte BOUDON, M. Bernard DUPONT, Mme Myriam FONTAINE, M. Raymond DUDA, Mme Martine COULET, M. Damien MONNIER, Mme Dominique GARCIA-GOY, M. Patrick CHARDARD, Mme Rose ROBIN, M. Jean-Michel ROCHE, Mme Rita AGGOUN, Mme Claude CAMILLI, M. Fabien PRADELLE(19h35), M. Éric BERTHILLER(19h55),M. Gérard DATICHE, M. Dominique PENSU , Mme Laurine MARREL, M. BOULLANGER).

**Il est donc adopté à la majorité**

### **13 . Motion à l'attention de Mme la Députée et à M. le Président de la Métropole de Lyon concernant le mode d'élection des conseillers métropolitains**

**M. MONNIER** : Suite à la réflexion menée par le groupe de travail sur le pacte de cohérence métropolitain, nous avons souhaité mettre à l'ordre du jour du conseil municipal cette motion dont je vais vous faire lecture.

*« Le conseil municipal de Sathonay –Camp affirme son opposition au mode de scrutin actuel imposé des conseillers métropolitains, qui officialise la rupture du lien avec les citoyens et leurs élus de proximité et « écarte » les Maires, élus au suffrage universel direct, du pouvoir délibératif de la Métropole.*

*Il est donc proposé au conseil municipal de demander à la Métropole de Lyon que le mode d'élection des conseillers métropolitains prévu pour 2020 soit revu, afin de maintenir la représentation de chaque commune au sein du conseil métropolitain et de s'assurer de la pérennité du pacte de cohérence.*

*Le conseil de la Métropole est le point 2.1 du pacte, qui prévoit que le conseil de la Métropole est l'organe délibérant et que les conseillers métropolitains seront des interlocuteurs des communes et de leur population. Donc il serait bon que la ville de Sathonay-Camp ait au moins un représentant en 2020. »*

**M. ABADIE** : Pour compléter la demande de motion, je préciserais juste un point. On situe cette motion au niveau de la Métropole. Mais je rappelle que la Métropole n'est pas compétente pour modifier la loi et que bien entendu, cette motion sera aussi adressée à notre députée, puisque ce sont bien sûr nos élus nationaux qui devront faire modifier la loi pour qu'il y ait une modification des circonscriptions territoriales et surtout du nombre de représentants au sein de ces circonscriptions. Et j'approuve entièrement cette demande. Je vais faire un peu de politique, mais le groupe « Synergie et avenir » est un des premiers qui a demandé au sein de la Métropole, à revoir cette formule parce qu'il nous semblait

que la Métropole a pris des compétences importantes de nos communes. Autant je comprends la représentativité au suffrage universel, ça je ne le remets pas en cause, mais il me semble que lorsque les communes ont transféré leurs compétences à une collectivité, à minima, elle doit au moins être représentée dans cette collectivité.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça ? Oui MME BADACHE.

**MME BADACHE** : Nous sommes absolument d'accord avec la teneur du texte, il n'y a pas de problème. Par contre, ce qui nous pose un problème c'est « à l'attention de ». Nous, on préférerait « à l'attention du président de l'Assemblée nationale et « à M. le président de la Métropole », plutôt que cibler « Madame la Députée ». On ne sait pas si elle était présente lors du vote, ce qu'elle a voté, donc cela nous paraît plus pertinent de s'adresser au président de l'Assemblée nationale, et bien sûr au Président de la Métropole, on est d'accord.

**M. DUPONT** : Elle peut porter un projet de loi rectificatif, Madame la Députée. C'est pour cela qu'on s'adresse à elle, car elle est en exercice. Et nous lui suggérons d'en prendre l'initiative puisqu'elle est aussi élue de la Métropole.

**MME BADACHE** : Oui mais là ça n'apparaît pas dans le texte que vous suggérez qu'elle prenne l'initiative.

**M. DUPONT** : Je pense qu'en lisant la motion, elle prendra elle-même l'initiative. On ne va quand même pas guider ses pas.

**M. ABADIE** : La motion n'est pas contre Madame la Députée, vous l'avez bien compris ? C'est simplement qu'elle soit le rapporteur ou l'intermédiaire au niveau national et c'est elle qui nous représente. Que je sache, aujourd'hui, c'est Madame Hélène GEOFFROY qui est notre représentante. Donc c'est à elle de porter notre message comme c'est au président de la Métropole de porter aussi le message, car je rappelle que le président de la Métropole est aussi sénateur.

**MME BADACHE** : Oui, oui d'accord. Donc dans ce sens-là, ce qui nous semblait avoir plus de poids était de s'adresser directement au président de l'Assemblée nationale.

**M. MONNIER** : En plus, ce n'est peut-être pas opportun de s'adresser au président de l'Assemblée nationale parce qu'en ce moment, il est dans les élections régionales. Il a d'autres choses à faire que de s'occuper de Sathonay-Camp, alors que notre députée est en plein mandat, donc autant s'adresser à elle directement.

**M. ABADIE** : Je dirais simplement que je préfère la première solution parce qu'on parle de proximité. Et je pense que nous avons la chance d'avoir une députée de proximité, autant en profiter.

**M. LEMAL** : Juste un tout petit mot. Nous vous suivons évidemment sur cette motion, il me semble néanmoins qu'elle est peut-être prématurée. Le match se jouera de toute façon après 2017, vous voyez bien pourquoi, et je serais très surpris que cette loi MAPTAM n'évolue pas en ce temps-là. Voilà, c'est tout ce que j'avais à vous dire. Mais je vote « pour », naturellement.

**M. ABADIE** : J'entends bien, vous avez raison, ce n'est pas aujourd'hui que cela se décidera. Il va y avoir des échéances électorales à plusieurs niveaux, celles de 2017 revêtant un intérêt important dans cette évolution. Mais je crois si, dès maintenant, on ne signale pas cette problématique, je pense qu'après il sera peut-être un peu trop tard. Donc autant sensibiliser l'ensemble des acteurs de la Métropole, et nous le faisons déjà depuis un moment, pour que nous évoluions dans ce sens-là.

**MME FONTAINE** : Si je peux me permettre, est-ce que les autres communes ont fait cette même démarche ? Cela serait beaucoup plus marquant si toutes les communes s'étaient regroupées dans cette démarche, enfin des communes qui se sentent concernées. Je parle notamment de celles du groupe Synergie, soyons clairs.

**M. ABADIE** : Le groupe Synergie, c'est sûr, a déjà fait la démarche, puisque notre président, Marc GRIVEL, est en relation avec le président de la Métropole. Et d'ailleurs, dans les discussions concernant le pacte de cohérence territoriale, tous nos maires ont insisté lourdement. D'ailleurs je n'étais pas au courant, je pensais qu'au niveau du groupe travail vous aviez eu l'idée de cette motion, et quand on m'en a parlé, j'ai approuvé entièrement puisqu'elle va dans le même sens que le groupe Synergie avenir qui défend cette position.

Bien, je vous propose que l'on passe au vote.

Qui est pour ?**25**(M. Pierre ABADIE, Mme Brigitte BOUDON, M. Bernard DUPONT, Mme Myriam FONTAINE, M. Raymond DUDA, Mme Martine COULET, M. Damien MONNIER, Mme Dominique GARCIA-GOY, M. Patrick CHARDARD, Mme Rose ROBIN, M. Jean-Michel ROCHE, Mme Rita AGGOUN, Mme Claude CAMILLI, Mme Annie DAMIAN, Mme Geneviève BADACHE, M. Pascal FOSSE, M. Jean-Marie LEMAL, Mme Anne PERRUT, M. Fabien PRADELLE(19h35), M. Éric BERTHILLER(19h55),M. Gérard DATICHE, , Mme Béatrice BLANC, M. Dominique PENSU , Mme Laurine MARREL, M. BOULLANGER)).

Qui est contre ?**1**(M. LAVEUR).

Abstention, il n'y en a pas. Parfait, on dira presque à l'unanimité.

**M. DUPONT** : Il est candidat aux législatives, c'est pour ça !!!

## **14. Liste de décisions prise par le Maire dans le cadre de la délibération du 16 avril 2014 relative aux délégations de pouvoirs accordées par le Conseil Municipal au Maire**

**M. ABADIE :** Vous avez eu un ordre du jour complémentaire. Il s'agit des décisions prises par le maire ou par les bureaux quand il y a des bureaux, en vertu de la délibération de principe prise en début de mandat par laquelle vous avez délégué au Maire certains pouvoirs. Je dois vous en rendre compte et vous demander de prendre acte de cette communication. Il y avait eu un oubli dans le texte qui vous a été transmis. On a rectifié l'erreur par l'envoi d'un ordre du jour complémentaire. Donc je vous ai rappelé qu'il fallait lire, au lieu du 16 avril 2015, - 16 avril 2014- . Vous pouvez prendre acte de la décision suivante :

### Marchés publics :

- Signature du marché public avec la société RPC pour la fourniture de repas en liaison froide et sur site pour le restaurant scolaire.

C'est un marché à bons de commande avec un montant de dépenses prévisionnelles compris entre 90 000 € HT et 140 000 € HT. Ce marché est conclu pour un an ferme non renouvelable, puisque l'on fera un bilan à l'issue de ce marché pour voir si nous sommes satisfaits du service qui a été amené. Je rappelle simplement, pour information, qu'après le démarrage de ce marché, nous avons eu la satisfaction de notre personnel, des parents, des enfants qui ont trouvé que ce qu'ils avaient était bon. On est toujours inquiets quand on change de fournisseurs, nous avons fait un essai il y a quelques années antérieures où on avait eu quelques soucis. Là, d'après les références que l'on avait, ça se passe bien. Bien sûr, il y a une économie financière, et ce qui a fait la différence au-delà du prix, c'est le fait qu'il y avait de meilleures conditions, notamment sur le plan développement durable et bio, que ce que proposait l'ancienne société Sogères.

### Finances :

- Signature d'un contrat pour une ligne de trésorerie de 800 000 € avec le crédit mutuel. Le taux est calculé sur l'EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge 1,20 points. Ce contrat est conclu pour un an et il n'est pas renouvelable.

### Location d'un appartement communal et d'un garage :

- Location d'un logement communal, 1 place Joseph Thévenot à Monsieur et Madame Michoux (660,62€ par mois).
- Location d'un garage, 10 rue des écoles à Monsieur Lando (50€ par mois), ce qui avait été voté il y a deux ans.

Je vous demande de prendre acte de ces décisions.

**MME DAMIAN :** Si je peux intervenir, avec une suggestion, une question. Une suggestion concernant la commission d'appel d'offre. En début de mandat, on a élu une commission d'appel d'offres et cette commission d'appel d'offres ne se réunie pas. Alors je sais bien que dans la procédure formalisée du marché concernant le restaurant scolaire, il n'y a pas d'obligation, mais est-ce que cette commission ne pourrait pas fonctionner, et pour plus de transparence, être consultée pour avis sur les marchés ?

**M. ABADIE :** C'est vrai que l'on n'a pas eu de marchés depuis le début de ce mandat. Aujourd'hui, il n'y a pas eu de marché, mais c'est très fréquemment que même si on n'était pas au-dessus des seuils obligatoires, on a eu réuni cette commission d'appel d'offres.

**MME DAMIAN :** Pour l'instant, elle ne s'est jamais réunie.

**M. ABADIE :** Oui car on n'a pas eu de grands travaux et de ce fait, des marchés dont le montant nécessitait l'avis de la Commission d'appel d'offres.

**MME DAMIAN :** Et puis une petite question, puisque vous avez évoqué le mot de trésorerie, pour la vente des terrains de tennis, vous avez dû avoir de la trésorerie à hauteur de 1 million d'euros, est-ce qu'on peut savoir si les échéances ont bien été respectées, c'est-à-dire fin juin et fin décembre où le promoteur s'était engagé à vous verser le million concernant la vente des terrains.

**M. DUPONT :** Oui, le promoteur a été sollicité pour ne pas attendre le 31 décembre et l'on est déjà payé. Malheureusement, on ne peut pas les placer, et les taux sont négatifs à court terme.

**M. ABADIE :** D'ailleurs, on les avait rencontrés pour faire un peu le point et, en effet, M. DUPONT avait demandé si c'était possible de verser avant la date fatidique de fin décembre et il s'était engagé et nous avons reçu les fonds. Donc le contrat a bien été respecté. D'ailleurs, vous avez pu voir que les travaux avançaient d'une façon importante.

**MME PERRUT :** J'ai une petite question ...

**M. ABADIE :** Je vous rappelle que là, normalement, on prend acte donc il n'y a pas de débat. Mais je veux bien la prendre.

**MME PERRUT :** Effectivement, normalement il n'y a pas de questions, mais on n'a pas parlé de cet appel d'offres. Le contrat est signé pour un an seulement ? Alors ça m'a un peu surprise parce que je trouve ça un peu court. C'est vrai que comme ça, si l'on n'est pas satisfait ça permet d'arrêter les frais à la fin de la première année, ça je le comprends bien, mais en attendant, est-ce que ce n'était pas quand même plus intéressant financièrement de proposer un contrat pour plus longtemps quitte à réunir, pour une fois, la commission d'appel d'offres effectivement.

Et par ailleurs, j'ai vu dans le contrat qui a été passé que les menus avaient changé de forme, avec les menus sans porc et sans viande, et c'est vrai que je regrette que l'on n'ait pas eu un petit débat là-dessus en conseil municipal, mais de toute façon c'est trop tard. Merci.

**M. ABADIE :** Alors je ne vais pas ouvrir le débat, parce que je vous ai dit qu'il n'y en avait pas. Simplement, je vais vous donner deux informations.

Le contrat est pour un an, tout simplement, parce que nous avons eu la désagréable surprise la première fois quand nous avons changé de prestataire d'avoir été déçus par ce prestataire. Il est toujours compliqué si c'est un contrat pluriannuel de dénoncer ces contrats. On peut être amené à supporter des contraintes d'indemnités ou autre. En général, il n'y a pas d'indemnités, mais c'est toujours délicat quand vous avez signé un contrat avec une personne, de le dénoncer. Ça, c'était le premier point, donc on n'a pas voulu avoir cette désagréable surprise donc on a fixé le délai à un an.

Le fait de ne donner qu'un an, cela incite le nouveau prestataire à faire des efforts pour pouvoir renouveler son contrat. Puisque vous savez très bien que quand vous avez des contrats de longue durée, les gens, souvent, s'endorment sur leurs lauriers et ont tendance à diminuer leur service. Donc là, nous pensions qu'il était plus judicieux d'avoir un service de qualité, puisque la personne sait qu'au mois de juin et non pas à la fin de l'année, il y aura un bilan qui sera fait avant de relancer cette période. Donc vous voyez que juin, ce sera vite là. Voilà pour répondre à votre question.

Et pour la problématique des repas sans viande, c'est simplement à la demande de beaucoup de familles, on nous demandait des tas d'aménagements, on a trouvé cette solution qui consistait à mettre au moins un repas sans viande, à la satisfaction de l'ensemble des personnes.

## 15. Questions diverses

**M. ABADIE** : Pour terminer ce conseil, il y avait juste deux questions que vous m'aviez données tardivement, mais je vais quand même vous répondre si je peux.

La première, porte sur le terrain de pétanque qui est trop fortement éclairé, notamment en ce mois de décembre. *A priori*, après renseignement, il est même en panne, si j'ai bien compris, il ne marche pas. On ne l'a pas fait exprès, on n'avait pas la question encore, je n'ai pas fait de préméditations ! Je vous promets !

En fait, en début d'année sur l'ensemble du boulevard Castellane, nous allons changer l'ensemble des luminaires puisqu'ils sont avec les lampes qui ne sont plus conformes, et on va mettre un éclairage à LED, qui sera bien plus économique. Le projet vous sera présenté en commission. En même temps, on étudiera le problème pour le terrain de qui fonctionne sur l'éclairage public.

L'autre question, vous l'aviez déjà posée, concernait les mains courantes pour la descente dans la montée du camp. Cette question a été posée à la SERL. Apparemment ce n'est pas facile car il y a un plat à un moment donné, je ne sais pas si vous avez vu. Donc j'ai demandé à la SERL de le prendre en compte. Bon, ils sont comme les autres, ils ont des problèmes de trésorerie. Je rappelle simplement que j'avais demandé des dossiers en bois sur les pierres dans le mail, ils seront posés en début d'année puisqu'ils attendent des financements. Donc j'espère que ce sera fait, mais je n'ai pas eu de réponses pour l'instant. Je pense qu'ils attendent d'avoir des financements pour pouvoir me répondre sur ce domaine-là.

Concernant l'accès du cabinet médical et la signalétique. Je rappelle que, et M. DUPONT en avait parlé aussi, dans le cadre du dossier sur la signalétique générale sur la commune, normalement, la signalétique des commerces et autres n'est pas de la compétence des communes. La seule compétence qu'ont les communes, c'est l'indication en signalétique des parkings, des hôpitaux et pour les communes où les églises sont de la compétence de la ville, ce qui n'est pas notre cas, les églises, qui doivent être indiquées, et bien sûr tous les monuments, les équipements publics, la mairie, et autres. Ce sont les seules obligations que l'on ait au niveau de la signalétique.

Néanmoins, nous avons souhaité travailler sur des panneaux d'information. Là, Damien pourra peut-être mieux répondre que moi parce qu'il est en train de travailler dessus, sur des panneaux de signalisation, plutôt lumineux. Nous avons des projets de panneaux totem sur lesquels on indiquerait, non pas les noms des commerces parce qu'on n'a pas le droit, mais on indiquerait la nature du commerce « pharmacie », « boulangerie », « pôle médical », sans détailler. Je pense que c'est là-dessus que vous vouliez m'interroger.

**MME BADACHE :** Simplement, pour aller dans le même sens et pour appuyer la requête, compte tenu qu'il y a un cabinet de kiné et un pôle médical, il y a beaucoup de personnes âgées, et c'est vrai que pour ma part, je dois peut-être avoir une tête à ça, mais il y a beaucoup de personnes âgées qui viennent me demander, « vous ne pouvez pas insister auprès de M. le Maire pour qu'il y ait une rampe ? ». Alors je vous réitère le message.

**M. ABADIE :** Je réitérerai le message à la SERL pour la rampe. Concernant les personnes âgées et le pôle médical, il y a un autre problème, c'est la numérotation. Souvent les pompiers, les ambulances, cherchent le n°. Je passe assez souvent là-bas et je sais qu'ils ont cette problématique pour trouver le pôle médical même s'il est visible, puisque quand on arrive devant il y a pas mal de plaques, mais je reconnais qu'il faut être devant.

**M. DATICHE :** Juste une petite précision, sur l'éclairage du terrain de pétanque. Il y a une minuterie, et normalement il doit s'arrêter aux environs de minuit je crois.

**M. ABADIE :** Alors peut être qu'avec le changement horaire..., il faudrait qu'on la fasse vérifier. C'est le même principe pour le mail paysager et la place du Belvédère, où il y a un système de coloration, ça s'arrête à minuit. Ça commence plus tard, à neuf heures et ça se termine à minuit.

Et puis je vous signale que le sapin de Noël a été posé aujourd'hui sur la place du Belvédère. Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes de Noël, nous nous retrouverons dans d'autres réunions. Demain, l'union des commerçants fera le 8 décembre sur la place de la mairie.

Merci encore à vous toutes et à vous tous. N'oubliez pas que dimanche il y a encore des élections.